



**2023**  
**RAPPORT**  
**D'ALLOCATION**  
**ET DE PERFORMANCE**  
**DES ÉMISSIONS**  
**SOCIALES**



# SOMMAIRE

- 1 Éditorial
- 2 Chiffres clés
- 3 Synthèse du rapport

## 5 LA CADES DANS LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE EN FRANCE

- 6 La CADES parmi les institutions de la Sécurité sociale
- 6 Mission, organisation et programme d'émissions sociales de la CADES

## 8 RAPPORT D'ALLOCATION DES OBLIGATIONS SOCIALES ÉMISES EN 2023

- 9 Stratégie de financement et diversification des instruments de la CADES
- 9 Pourquoi émettre des obligations sociales ?
- 9 Le Comité obligations sociales de la CADES
- 10 Vue d'ensemble des émissions sociales de 2023
- 11 Les reprises de dette sociale jusqu'en 2023
- 12 Allocation des fonds pour 2023
- 14 Les investisseurs de la CADES en 2023

## 16 RAPPORT DE PERFORMANCE DES ÉMISSIONS SOCIALES

- 17 Approche et méthodologie de la mesure d'impact des émissions sociales de la CADES
- 18 Missions et actions phares des organismes sociaux en 2023
- 19 Mise en contexte et performance de la France au regard de la santé et de la vieillesse en 2023

## 33 ANNEXES

- 34 Glossaire
- 35 Liste des indicateurs du rapport
- 37 Explication des indicateurs complexes
- 38 Rapport d'audit de l'allocation

### CADES

Directeur de la publication :  
Jean-Louis Rey  
Agence : BRIEF  
Crédits photos :  
AdobeStock, Getty Images,  
iStock, Minefi,  
A. Schroeder, DR.

## ÉDITO



**Jean-Louis Rey**  
Président du Conseil  
d'Administration de la CADES

**E**n 2023, la CADES a financé et repris une nouvelle tranche de 27,2 milliards d'euros de dette sociale, tout en assumant sa tâche d'amortissement d'emprunts venus à échéance au cours de cette même année. Au 31 décembre, la Caisse a ainsi amorti 242,6 des 387,7 milliards d'euros de dette qui lui avaient été transférés à cette date, soit près des deux-tiers de la dette sociale reprise depuis sa création.

Les obligations sociales de la CADES ont continué de susciter un fort intérêt des marchés internationaux à la recherche d'actifs de qualité, et à fort impact social. Sur l'année, nous avons réalisé 6 émissions pour un montant de 22,2 milliards d'euros. Avec 6 emprunts de référence sous format social en euros et en dollar, de maturités de 3 à 8 ans, la CADES demeure le premier émetteur mondial d'obligations sociales en 2023.

Nous continuerons à adapter notre stratégie d'émission aux attentes des investisseurs et au contexte du marché.

# CHIFFRES CLÉS 2023

3 émissions de  
**12 Md€**  
au total



Total des émissions  
2023  
**22,2 Md€**

3 émissions de  
**10 Md\$**  
au total



**15 millions**  
de bénéficiaires concernés  
par l'assurance vieillesse  
du régime général



**68 millions**  
de bénéficiaires concernés  
par l'assurance maladie



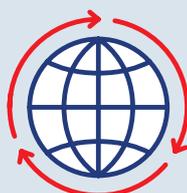
## THÉMATIQUES SANTÉ VIELLESSE 2023



Optimisation  
de la prévention



Couverture  
universelle



Lutte contre  
la fraude sociale



Réforme  
des retraites



# SYNTHÈSE DU RAPPORT

## | Le système français de protection sociale

La CADES a pour mission de rembourser la dette sociale transférée par les régimes obligatoires de base de la Sécurité sociale, qui sont chargés de gérer les risques sociaux (maladie, maternité et paternité, invalidité et décès, accidents du travail et maladie professionnelle, famille, vieillesse et veuvage et perte d'autonomie). En aidant à rétablir l'équilibre financier des comptes sociaux, la CADES joue un rôle important dans la durabilité du système de protection sociale en France.

Le décret n°2023-12 du 11 janvier 2023, relatif au transfert à la Caisse d'amortissement de la dette sociale des déficits du régime général, du Fonds de solidarité vieillesse et des établissements publics de santé à effectuer en 2023, organise le transfert vers la CADES de 27,2 milliards d'euros de déficits des branches maladie et vieillesse ainsi que des dettes des établissements de santé participant au service public hospitalier<sup>1</sup>.

## | L'émission d'obligations sociales pour financer des activités à impact social

Dans un contexte où l'investissement responsable revêt une importance croissante, le marché des obligations sociales offre un moyen de financer des initiatives répondant à des enjeux sociaux majeurs, tout en assurant un rendement compétitif. Ce rapport, élaboré conformément aux Principes de l'International Capital Market Association (ICMA), vise à détailler les émissions d'obligations sociales réalisées par la CADES en 2023. Il spécifie comment les fonds collectés ont été affectés aux nouvelles dettes prises en charge et évalue les performances des branches du régime général de Sécurité sociale auxquelles ont été alloués des fonds durant cette période.

## | Les émissions réalisées en 2023 et leur allocation

En 2023, la CADES a réalisé six émissions sous format d'obligations sociales en deux devises différentes et a alloué 24,2 milliards d'euros aux branches maladie et vieillesse du régime général de la Sécurité sociale, permettant ainsi de refinancer les déficits accumulés entre 2020 et 2022.

Le décret n° 2024-176 du 6 mars 2024 concernant le transfert des déficits du régime général vers la Caisse d'amortissement de la dette sociale, a détaillé la distribution finale des sommes allouées en 2023 pour tenir compte des soldes définitifs des branches maladie et vieillesse. La répartition finale de la reprise des déficits du régime général, qui s'élève à 24,23 milliards d'euros, attribue 21,56 milliards d'euros à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et 2,67 milliards d'euros à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

## | Méthodologie d'impact des émissions sociales

Depuis sa création, la CADES a joué un rôle clé dans le soutien des systèmes de santé et de retraite des Français. L'efficacité des émissions sociales est évaluée individuellement pour chaque branche bénéficiaire, en s'appuyant sur des données fournies par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et celles fournies par la Direction de la Sécurité sociale via les REPSS<sup>2</sup>. De plus, la CADES adopte une perspective plus globale en intégrant dans ses analyses des indicateurs fournis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Eurostat (direction générale en charge de l'information européenne à l'échelle de l'Union européenne).

<sup>1</sup> Soit 24,2 milliards d'euros de couverture des déficits des différentes branches, et 3,0 milliards d'euros d'amortissement de dette des établissements de santé participant au service public hospitalier.  
<sup>2</sup> Rapport d'Évaluation des Politiques de Sécurité sociale.

L'analyse des résultats de la France en matière de gestion du risque maladie et vieillesse pour l'année 2023 est effectuée *via* :

- La contribution de la France aux Objectifs du développement durable (ODD) définis dans l'Agenda 2030 des Nations Unies sur les thématiques de la santé et des inégalités.
- La contribution usuelle aux objectifs de la stratégie nationale de santé.
- L'atteinte des objectifs fixés par l'État aux caisses de Sécurité sociale et dont l'évaluation est présentée chaque année au Parlement dans les rapports d'évaluation des politiques de Sécurité sociale.

En 2022-2023, la France a continué à renforcer son système de santé et de retraite, avec des résultats notables à la fois dans ces deux domaines.

Dans le domaine de la santé, la CNAM a notamment intensifié ses efforts en prévention des maladies en touchant efficacement des millions d'assurés sociaux grâce à des campagnes ciblées. Les récentes mesures mises en place pour la prévention ont engendré des améliorations notables, notamment en ce qui concerne la prévalence du tabagisme dans la population. Celle-ci est passée de 26 % en 2017 à 20 % en 2022. Dans le domaine de la santé sexuelle, ces initiatives ont conduit à une reprise significative de l'activité de dépistage du VIH, qui avait connu un déclin pendant la crise sanitaire. Le nombre de sérologies VIH réalisées en 2022 par les laboratoires de biologie médicale a été estimé à 6,5 millions. L'activité de dépistage du VIH, qui avait diminué entre 2019 et 2020 en lien avec l'épidémie de Covid-19, a réaugmenté pour atteindre un niveau en 2022 supérieur à celui de 2019. La CNAM a par ailleurs accru la lutte contre

la fraude pour sauvegarder les ressources du système de santé français. L'enjeu majeur de la santé publique infantile est l'augmentation de la couverture vaccinale chez les nourrissons de 24 mois. La couverture actuelle vise principalement les vaccinations recommandées par le calendrier vaccinal, telles que la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, et d'autres maladies infectieuses graves. Les nouvelles mesures mises en place, notamment la recommandation de vaccination contre les infections à méningocoque B ont conduit à une augmentation du taux de vaccination des nourrissons.

Parallèlement, l'accès au système de santé pour les personnes les plus démunies, notamment *via* la complémentaire santé solidaire (C2S), s'est continuellement amélioré, avec une population concernée passant de 7,08 millions en 2020 à 7,3 millions en moyenne en 2023.

Dans le domaine de la vieillesse, la CNAV a notamment mis en œuvre des mesures importantes pour garantir l'équité et la viabilité financière du système de retraite.

Une évolution significative concerne la réduction de l'écart du montant de pensions entre hommes et femmes. De 30 % en 2004, cet écart s'est réduit pour atteindre 25 % en 2021. Bien que le chiffre reste significatif, l'amélioration est encourageante.

Par ailleurs, depuis son lancement en octobre 2016, le compte personnel retraite s'est révélé être un élément central d'amélioration de la connaissance des droits et de l'accès aux prestations liées à la retraite. Cette plateforme a favorisé la transition vers le numérique et simplifié l'accès aux documents en ligne. À la fin de l'année 2021, le nombre de comptes ouverts dépassait les 8,2 millions, comparativement à seulement 400 000 en 2016.

# LA CADES DANS LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE EN FRANCE

- 6 La CADES parmi les institutions de la Sécurité sociale
- 6 Mission, organisation et programme d'émissions sociales de la CADES



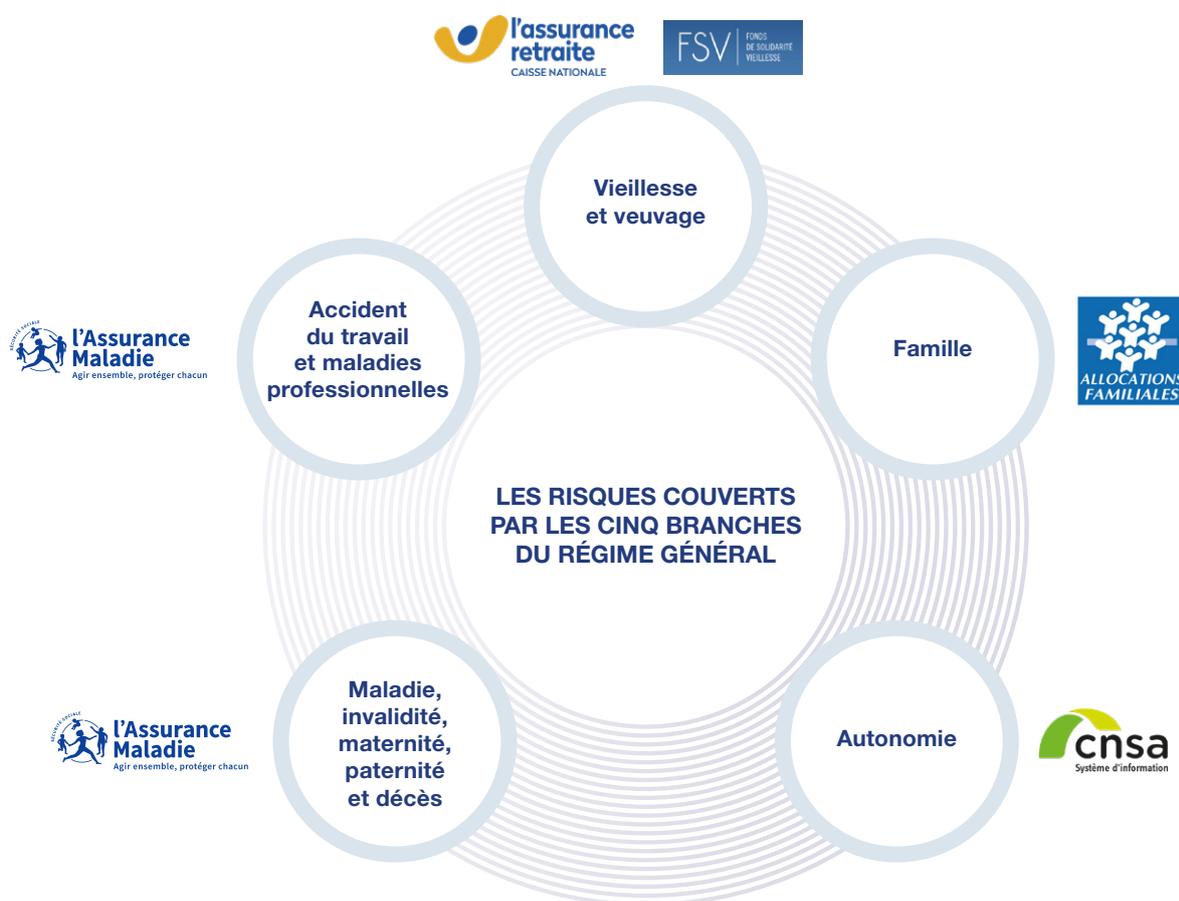
## LA CADES PARMIS LES INSTITUTIONS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La CADES est un établissement public classé parmi les administrations de Sécurité sociale (ASSO), ayant pour objectif de contribuer au rééquilibrage des comptes sociaux en apurant la dette sociale.

Elle contribue à la pérennité du système français de protection sociale *via* des reprises de dettes constituées notamment

par les branches du régime général de Sécurité sociale et le fonds de solidarité vieillesse.

Les régimes de Sécurité sociale sont gérés par les différentes caisses dans le cadre des grandes orientations définies par l'État, qui veille à l'équilibre financier du système.



## MISSION, ORGANISATION ET PROGRAMME D'ÉMISSIONS SOCIALES DE LA CADES

La mission de la CADES, définie par la loi, est de financer et d'amortir la dette sociale qui lui est transférée. Depuis 2020, de manière exceptionnelle et ponctuelle, elle amortit aussi une partie du dispositif de dotation de soutien aux établissements de santé assurant le service public hospitalier.

### Organisation opérationnelle de la CADES

L'organisation opérationnelle de la CADES est conforme à celle des établissements financiers. Elle respecte une stricte séparation des activités de marché (« front office ») et

de post-marché (« back-office »). Elle dispose d'une cellule « contrôle interne et contrôle des risques » dont l'objectif est de garantir l'intégrité de l'organisation. La gestion administrative ainsi que les fonctions transversales de la CADES sont assurées par un secrétariat général.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, un rapprochement opérationnel a été effectué entre la CADES et l'Agence France Trésor (AFT) sans que l'autonomie de la Caisse ne soit remise en cause.

## I Conditions de reprise de la dette sociale

Les conditions de reprises de la dette sociale par la CADES sont déterminées par loi organique, et en particulier :

- La loi organique du 2 août 2005 relative aux lois de financement de la Sécurité sociale (LOLFSS) dispose que « tout nouveau transfert de dette à la CADES est accompagné d'une augmentation des recettes de la caisse permettant de ne pas accroître la durée d'amortissement de la dette sociale ».
- La loi organique du 13 novembre 2010 relative à la gestion de la dette sociale a repoussé l'horizon d'amortissement.
- La loi organique du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie, dans le contexte de la crise sanitaire, a de nouveau prolongé l'horizon d'amortissement de la dette sociale, jusqu'au 31 décembre 2033. Celui-ci était préalablement estimé à 2024.

Les déficits des régimes de Sécurité sociale sont financés par l'agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS). Elle gère leur trésorerie et recourt, si nécessaire,

à des emprunts d'une durée inférieure à un an. Les lois de financement de la Sécurité sociale ou des lois ordinaires précisent les déficits ensuite repris par la CADES dans la limite de son horizon d'amortissement.

## I Les ressources de la CADES

Pour mener à bien sa mission, la CADES dispose de ressources affectées pérennes et stables, dont l'affectation et le niveau sont protégés par les décisions du Conseil constitutionnel.

Ses ressources sont :

- La « contribution pour le remboursement de la dette sociale » (CRDS), ressource dédiée exclusivement à la CADES et spécialement créée à cette fin<sup>1</sup>.
- Une part de la « contribution sociale généralisée » (CSG).
- Un versement annuel du Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR).

Les recettes affectées à la CADES pour l'apurement de la dette sociale, qui portent sur l'ensemble des revenus des ménages, doivent être prévisibles. En outre, l'affectation d'une nouvelle recette à la CADES ne peut avoir pour conséquence de créer ou de creuser un déficit des régimes obligatoires de base de la Sécurité sociale et du Fonds de solidarité vieillesse.

La CADES contracte des emprunts sur les marchés financiers, en recourant à une grande variété d'instruments, qu'elle rembourse progressivement au moyen de ressources propres.

## → PRODUITS, CHARGES ET RÉSULTATS DE LA CADES DE 2019 À 2023

EN MILLIONS D'EUROS	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
CRDS & CSG nettes de frais	18 959	18 115	16 880	15 528	16 157
Prélèvements sociaux sur le capital nets de frais	0	0	1	1	1
Fonds de réserve pour les retraites	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100
Charges financières	-2 752	-1 252	-1 165	-1 539	-2 002
Charges générales d'exploitation	-2	-2	-2	-2	-2
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>18 305</b>	<b>18 961</b>	<b>17 813</b>	<b>16 089</b>	<b>16 253</b>

Source : rapport financier 2023 CADES.

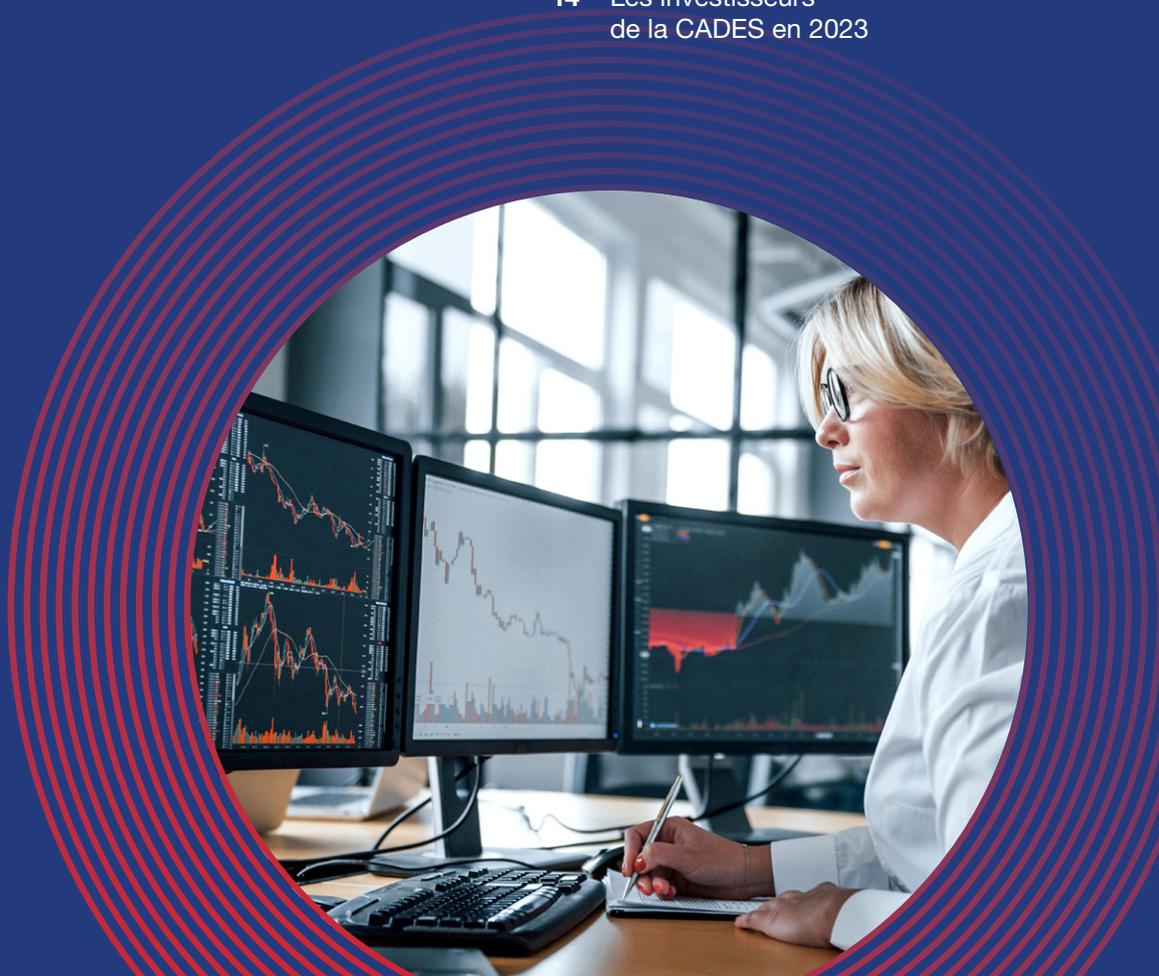
Au 31 décembre 2023, le résultat positif de 18 305 millions d'euros dont l'affectation est mécaniquement dédiée à

l'amortissement de la dette sociale, permet de poursuivre la mission que lui a confiée le Parlement.

<sup>1</sup> Recette créée par l'ordonnance n°96-50 du 24 janvier 1996.

# RAPPORT D'ALLOCATION DES OBLIGATIONS SOCIALES ÉMISES EN 2023

- 9 Stratégie de financement et diversification des instruments de la CADES
- 9 Pourquoi émettre des obligations sociales ?
- 9 Le Comité obligations sociales de la CADES
- 10 Vue d'ensemble des émissions sociales de 2023
- 11 Les reprises de dette sociale jusqu'en 2023
- 12 Allocation des fonds pour 2023
- 14 Les investisseurs de la CADES en 2023



## STRATÉGIE DE FINANCEMENT ET DIVERSIFICATION DES INSTRUMENTS DE LA CADES

La stratégie de financement de la CADES doit permettre d'assurer un accès constant à la liquidité dans les meilleures conditions de coût possibles.

**Le financement se fait prioritairement par l'émission de titres sur les marchés de capitaux.** La stratégie repose sur la qualité de la signature de la CADES et sur une diversification optimale des sources de financement. Depuis vingt-sept ans, la CADES a maintenu sa crédibilité sur les marchés financiers en démontrant la fiabilité d'exécution de ses emprunts, sa réactivité aux changements

d'environnement et sa capacité à innover, notamment par une volonté stratégique d'étendre sa base d'investisseurs.

**La CADES a recours à une gamme diversifiée d'instruments.** Les financements obligataires à long terme se caractérisent par une grande flexibilité dans l'utilisation d'une large variété de produits, de maturités et de devises. Cette souplesse lui permet de s'adapter aux besoins des investisseurs. La diversité des sources de financement est également un gage de sécurité en termes d'accès à la liquidité et contribue à renforcer la signature de la CADES.

## POURQUOI ÉMETTRE DES OBLIGATIONS SOCIALES ?

Alors que l'investissement responsable revêt une importance croissante, le marché des obligations sociales permet de financer des activités répondant à des défis sociaux globaux qui se sont accentués depuis la crise de la Covid-19, tout en garantissant un rendement compétitif.

Les *Principes applicables aux obligations sociales* publiés par l'ICMA (édition 2021)<sup>1</sup> constituent le cadre normatif international et permettent de s'inscrire dans les meilleures pratiques du marché pour de telles émissions.

Le cadre d'émissions sociales de la CADES détaille ses engagements pour suivre et respecter les quatre *Principes applicables aux obligations sociales* que sont :

- L'utilisation des fonds telle que décrite dans le prospectus de l'émission.
- Le respect des objectifs sociaux de l'utilisation des fonds.
- Le fléchage du produit net de l'émission obligataire sociale.
- La préparation, la conservation, et la mise à disposition des informations sur l'utilisation des fonds, à actualiser chaque année jusqu'à l'allocation totale des fonds et à actualiser régulièrement en cas d'évolution substantielle de l'allocation.

Le présent rapport s'inscrit dans ces engagements.

## LE COMITÉ OBLIGATIONS SOCIALES DE LA CADES

Instance de la gouvernance du programme d'émissions sociales, ce comité est chargé :

- D'examiner et de valider le périmètre des dettes sociales éligibles au regard des critères présentés dans le cadre d'émissions.
- De piloter la mission annuelle du vérificateur externe et de l'auditeur.
- D'examiner et d'approuver le rapport d'impact annuel à destination des investisseurs.
- De suivre l'évolution du marché des obligations sociales en matière de transparence et de publication de rapports d'impact afin de s'aligner sur les meilleures pratiques de marché.

Le comité se réunit au moins deux fois par an et lorsque la situation le nécessite.

Les membres du comité sont les suivants :

- Mme Julika Courtade-Gross, Directrice générale adjointe de l'AFT, représentant la CADES.
- Mme Albane Sauveplane, Sous-directrice des politiques sociales et de l'emploi à la Direction générale du Trésor (DGT).
- M. Etienne Barraud, Chef du bureau de la synthèse financière à la Direction de la Sécurité sociale.

Le présent rapport 2023 d'allocation et d'impact à destination des investisseurs a été examiné et approuvé par le Comité obligations sociales de la CADES.

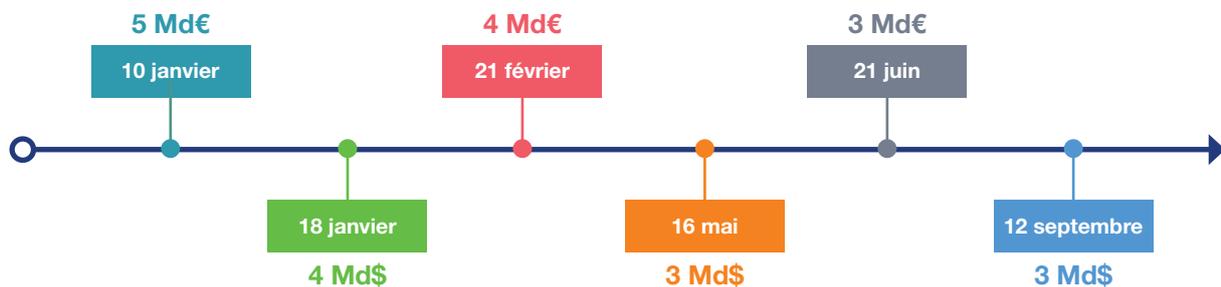
<sup>1</sup> *Social Bond Principles, Voluntary Process Guidelines for Issuing Social Bonds*, ICMA, juin 2021.

# VUE D'ENSEMBLE DES ÉMISSIONS SOCIALES DE 2023

Six émissions sociales ont été réalisées en 2023 pour un total nominal de 22,17 milliards d'euros dans deux devises différentes, dans un contexte particulier marqué par l'augmentation de la volatilité sur les marchés de taux, et l'augmentation des taux des banques centrales.

La CADES a eu recours à des financements en dollar, assurant ainsi une meilleure complémentarité avec les financements en euros en termes de maturité.

## → TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉMISSIONS SOCIALES RÉALISÉES EN 2023



DATE D'EXÉCUTION	MONTANT NOMINAL	DURÉE	ÉCHÉANCE	PART DES INVESTISSEURS ESG*	COUPON
10 janvier 2023	5 Md€	5 ans	25 mai 2028	65 %	3,00 %
18 janvier 2023	4 Md\$	3 ans	25 janvier 2032	49 %	4,00 %
21 février 2023	4 Md€	7 ans	01 mars 2030	58 %	3,125 %
16 mai 2023	3 Md\$	5 ans	24 mai 2028	37 %	3,75 %
21 juin 2023	3 Md€	8 ans	25 novembre 2031	53 %	3,00 %
12 septembre 2023	3 Md\$	3 ans	19 septembre 2026	61 %	4,875 %

\* D'après les banques ayant dirigé les placements des emprunts.

Reflète de l'intérêt pour l'impact social de ces émissions, la proportion des ordres alloués émanant d'investisseurs intégrant une dimension ESG (Environnementale, Sociale,

Gouvernance) représente plus de la moitié des ordres pour la majorité des émissions.

## LES REPRISES DE DETTE SOCIALE JUSQU'EN 2023

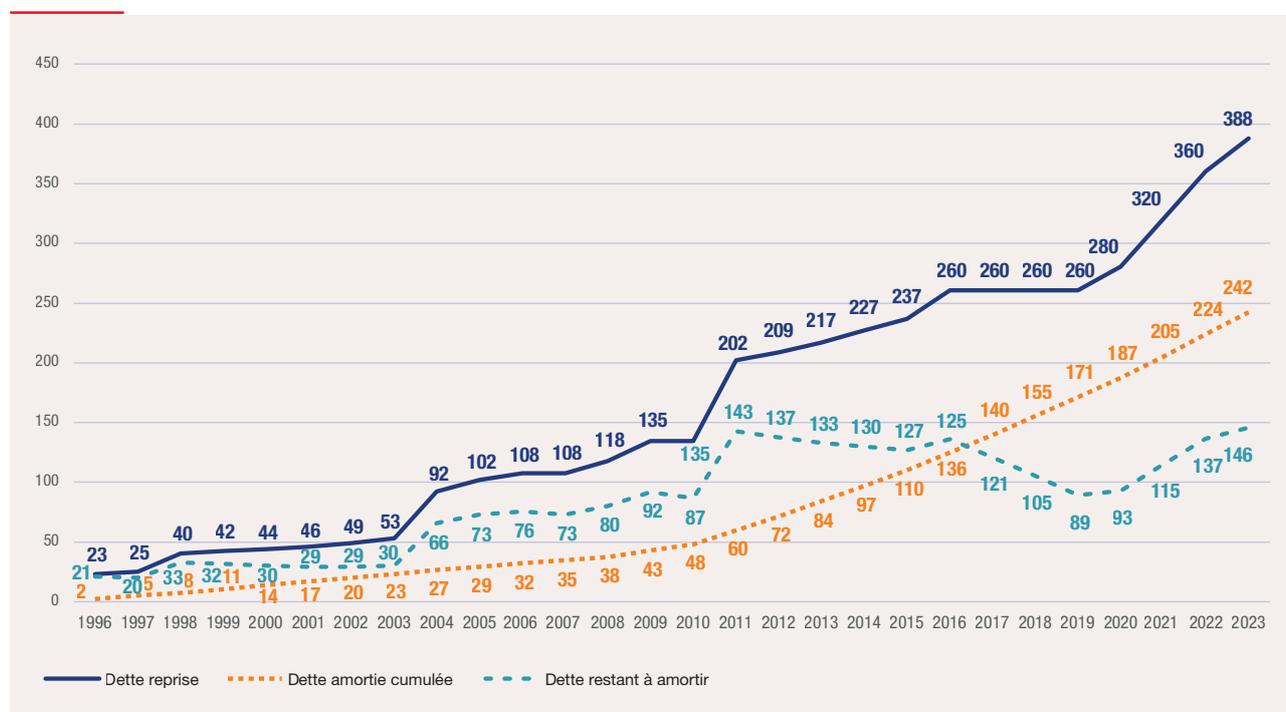
Depuis sa création, la CADES s'est vue transférer 387,7 milliards d'euros de dette. Fin 2023, elle avait amorti 242,6 milliards d'euros, soit 62 % de ce montant.

### Une forte remontée des déficits non amortis de la Sécurité sociale en 2020

Alors qu'elle connaissait une diminution continue depuis 2015, la dette sociale (déficits non amortis des branches

du régime général, du FSV et de la CNRACL) a augmenté de près de 32,9 milliards d'euros en 2020, en raison de la forte dégradation du contexte macro-économique et des mesures prises par le Gouvernement pour répondre à la crise de la Covid-19, effaçant la réduction cumulée en 2018 et 2019.

#### → HISTORIQUE DE REPRISE DE LA DETTE SOCIALE EN MILLIARDS D'EUROS 1996-2023



# ALLOCATION DES FONDS POUR 2023

## Conventions de présentation de l'allocation des fonds

- Le produit des emprunts réalisés sous format social est alloué à chaque branche de la Sécurité sociale au prorata des déficits effectivement transférés en application du décret annuel de transfert.
- Par convention, et en cohérence avec le bilan comptable, les montants indiqués correspondent à la somme des valeurs faciales des emprunts considérés. Les emprunts en devises sont intégrés sur la base de leur nominal contre-valorisé à la date d'émission.
- Le cycle comptable de la Sécurité sociale induit un décalage de deux exercices entre, d'une part les versements et les financements opérés par la CADES en année *N* et, d'autre part l'imputation des montants définitifs aux différentes branches et régimes. Cette dernière ne peut, en effet, intervenir avant que le décret fixant les versements de l'année *N+2* soit publié.

## Rappel des allocations des fonds depuis 2020

En 2020, 17,1 milliards d'euros sur les 18,9 milliards d'euros empruntés sous le format d'obligations sociales avaient été alloués aux différents déficits éligibles de la Sécurité sociale (couvrant la période 2015-2019), laissant 1,8 milliards d'euros en attente d'affectation.

EXERCICE 2020	
<b>Fonds affectables</b>	<b>18 926 615 808</b>
CNAM	10 205 333 974
FSV	6 209 763 694
MSA	691 940 524
<b>Total affecté sur déficits 2015-2019</b>	<b>17 107 038 192</b>
<b>TOTAL NON AFFECTÉ</b>	<b>1 819 577 616</b>

En 2021, la CADES a émis un total de 39,4 milliards d'euros d'emprunts à moyen et long terme dont un montant nominal d'obligations sociales de 36 milliards d'euros auxquels s'est ajouté 1,8 milliards d'euros correspondant au total non affecté à la fin 2020. Les fonds affectables en 2021 représentaient donc un total de 37,8 milliards d'euros. Une partie des fonds affectables a été allouée au titre des déficits de la période 2016-2019, soit 11,2 milliards d'euros, répartis entre la CNAM pour 6,1 milliards d'euros, le FSV pour 3,7 milliards d'euros et la CNRACL pour 1,3 milliards d'euros. La reprise de dette effectuée en application du A du II septies (reprise des déficits 2015-2019) de l'article 4 de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996, introduit par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2020-992 du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie était ainsi terminée.

Le montant du transfert de la CADES à l'ACOSS au titre de la couverture des déficits prévisionnels mentionnée au premier alinéa du B du II septies de l'article 4 de l'ordonnance susvisée était fixé à 23,8 milliards d'euros pour 2021 par le décret n° 2021-40. L'allocation définitive des fonds au titre des déficits de 2020-2023, soit 23,8 milliards d'euros, est répartie entre la CNAM pour 20,4 milliards d'euros et le FSV pour 3,5 milliards d'euros par le décret n° 2022-23.

EXERCICE 2021	
<b>Fonds affectables</b>	<b>37 830 190 399</b>
<b>Total affecté sur l'exercice</b>	<b>35 000 000 000</b>
Au titre des déficits 2015-2019	
CNAM	6 142 589 534
FSV	3 737 656 168
CNRACL	1 294 085 264
<b>Total affecté sur déficits 2015-2019</b>	<b>11 174 330 966</b>
Au titre des déficits 2020-2023	
CNAM	20 374 008 604
FSV	3 451 660 431
<b>Total affecté sur déficits 2020-2023</b>	<b>23 825 669 034</b>
<b>TOTAL NON AFFECTÉ</b>	<b>2 830 190 399</b>

35 milliards d'euros sur les 37,8 milliards d'euros affectables, avaient été alloués aux différents déficits éligibles de la Sécurité sociale laissant 2,8 milliards d'euros en attente d'affectation pour 2022.

En 2022, la CADES a émis un total de 37,9 milliards d'euros d'obligations sociales auxquels se sont ajoutés 2,8 milliards d'euros correspondant au total non affecté à la fin 2021. Les fonds affectables en 2022 représentaient donc un total de 40,78 milliards d'euros. Le décret n° 2022-1724 du 29 décembre 2022 modifiant le décret n° 2022-23 du 11 janvier 2022 relatif au transfert à la Caisse d'amortissement de la dette sociale des déficits du régime général, du Fonds de solidarité vieillesse et des établissements publics de santé à effectuer en 2022 publié le 30 décembre 2022 a précisé la répartition définitive des fonds versés en 2022. Ainsi l'intégralité des fonds versés au titre de la couverture des déficits prévisionnels mentionnée au premier alinéa du B du II septies de l'article 4 de l'ordonnance 96-50 du 24 janvier 1996 soit 35 milliards d'euros est affectée à la branche maladie.

Le reliquat de 5,8 milliards d'euros d'émissions sociales sera alloué aux dettes reprises qui font l'objet des transferts opérés à partir de 2023 ou au refinancement d'émissions sociales arrivant à échéance.

EXERCICE 2022	
<b>Fonds affectables</b>	<b>40 785 182 432</b>
<b>Total affecté sur l'exercice</b>	<b>35 000 000 000</b>
Au titre des déficits 2020-2023	
CNAM	35 000 000 000
<b>Total affecté sur déficits 2020-2023</b>	<b>35 000 000 000</b>
<b>TOTAL NON AFFECTÉ</b>	<b>5 785 182 432</b>

## Montants à affecter en 2023

Pour faire face à l'ensemble de ses engagements en 2023, la CADES a émis un total de 22,17 milliards d'euros d'emprunts à moyen et long terme.

Le montant total pouvant être affecté en 2023 se compose ainsi des 22,17 milliards d'euros émis auxquels s'ajoute le montant non affecté à la fin 2022 de 5,8 milliards d'euros. En tout, les fonds disponibles pour 2023 s'élèvent à 27,96 milliards d'euros.

## Allocation des fonds sur l'exercice 2023

Le décret n° 2024-176 du 6 mars 2024 relatif au transfert à la Caisse d'amortissement de la dette sociale des déficits du régime général en 2023 et au transfert à la Caisse d'amortissement de la dette sociale des déficits du régime général à effectuer en 2024 a précisé la répartition définitive des fonds versés en 2023. L'allocation définitive des fonds, soit 24,23 milliards d'euros, est de 21,56 milliards d'euros pour la branche maladie et 2,67 milliards d'euros pour la branche vieillesse, montants qui sont affectés au titre des déficits 2020-2023.

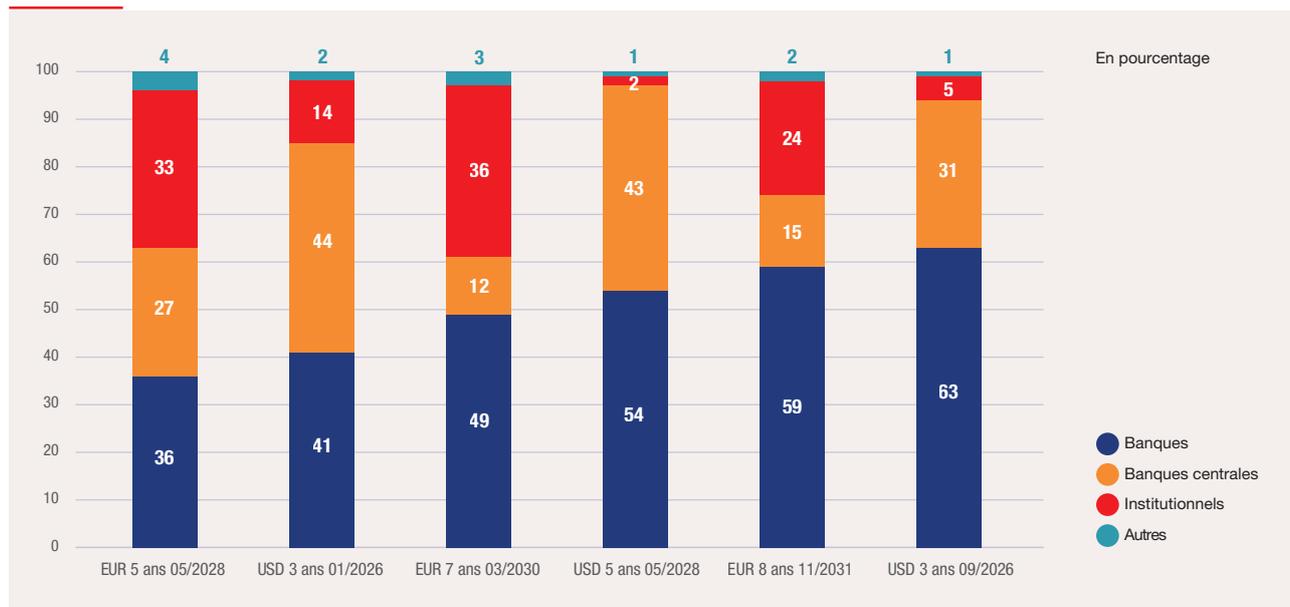
Le reliquat de 3,73 milliards d'euros d'émissions sociales sera alloué aux dettes reprises qui font l'objet des transferts opérés en 2024 ou au refinancement d'émissions sociales arrivant à échéance.

EXERCICE 2023	
<b>Fonds affectables</b>	<b>27 964 837 117</b>
<b>Total affecté sur l'exercice</b>	<b>24 231 534 816</b>
Au titre des déficits 2020-2023	
CNAV	2 667 006 714
Au titre des déficits 2020-2023	
CNAM	21 564 528 102
<b>Total affecté sur déficits 2020-2023</b>	<b>24 231 534 815</b>
<b>TOTAL NON AFFECTÉ</b>	<b>3 733 302 301</b>

# LES INVESTISSEURS DE LA CADES EN 2023

Le profil des investisseurs de la CADES est diversifié.

## → VENTILATION DE LA DEMANDE PAR TYPE D'INVESTISSEURS



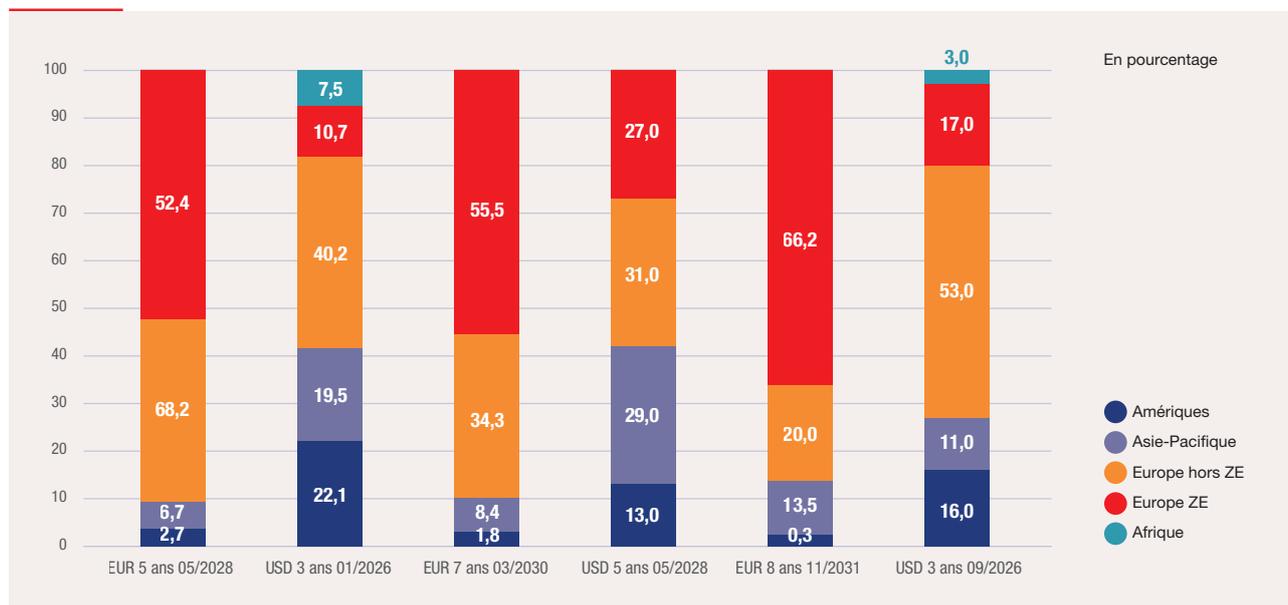
Les banques centrales affirment davantage leur présence en dollar qu'en euros et plus particulièrement sur les maturités courtes, où elles obtiennent, dans le contexte actuel, les taux absolus les plus élevés.

Les banques sont toujours très présentes en euros comme en dollar, en raison de leurs préoccupations de gestion de trésorerie qui les rendent usuellement plus intéressées par les valorisations relatives, notamment contre *swaps*.

Elles recherchent plutôt des maturités légèrement plus longues, 5 ans et plus, pour des raisons de valorisation contre *swaps* plus attractives que sur la partie plus courte.

Les opérations en euros et en dollar s'avèrent ainsi complémentaires en termes de maturité, celles en dollar occupant généralement le secteur 3-5 ans et celles en euros le secteur 5-7 ans.

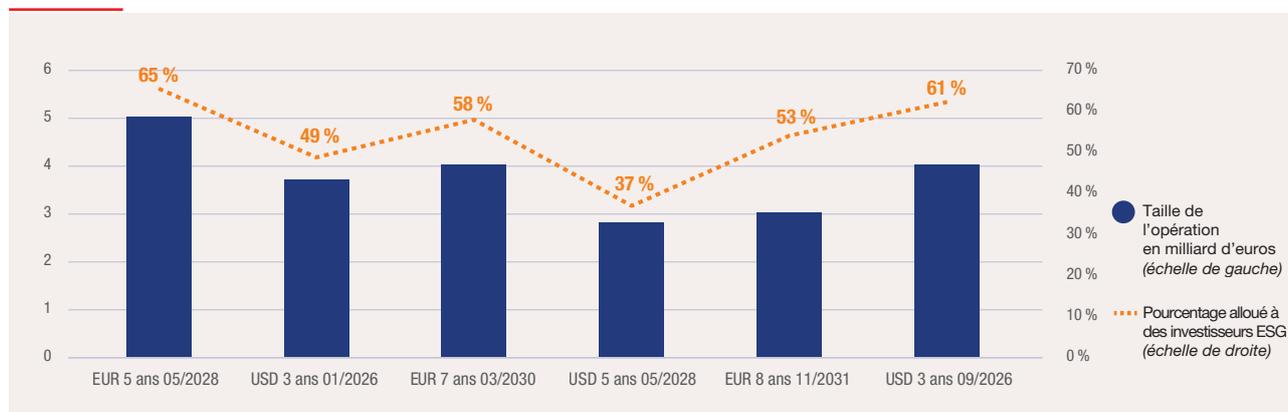
→ VENTILATION DE LA DEMANDE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Cette complémentarité entre les deux devises principales se retrouve dans la répartition géographique des emprunts émis : les opérations en dollar permettent d'emprunter

auprès des investisseurs du continent américain, en Afrique et en Asie, zones moins représentées sur les emprunts en euros davantage placés en Europe.

→ PROPORTION D'INVESTISSEURS INTÉGRANT LA DIMENSION SOCIALE DANS LEURS CRITÈRES DE DÉCISION



La proportion d'investisseurs intégrant la dimension sociale dans leur critère d'investissement est de 55,3% en 2023, en augmentation par rapport à 2022 (53%<sup>1</sup>).

Par devise d'émission :

- L'euro atteint 59,7% en 2023 contre 57% en 2022 et 55% en 2021.
- Le dollar atteint 50,1% en 2023 contre 41% en 2022 et 31% en 2021.

<sup>1</sup> D'après les banques ayant dirigé les placements des emprunts.

# RAPPORT DE PERFORMANCE DES ÉMISSIONS SOCIALES

- 17 Approche et méthodologie de la mesure d'impact des émissions sociales de la CADES
- 18 Missions et actions phares des organismes sociaux en 2023
- 19 Mise en contexte et performance de la France au regard de la santé et de la vieillesse en 2023



# APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE DE LA MESURE D'IMPACT DES ÉMISSIONS SOCIALES DE LA CADES

L'évaluation de l'impact des obligations sociales émises par la CADES repose principalement sur deux sources d'information clés : le système national de suivi des avancées de la France vers la réalisation des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et les rapports d'évaluation des politiques de Sécurité sociale (REPSS), joints chaque année au projet de loi d'approbation des comptes de la Sécurité sociale. La mesure de l'impact se concentre sur les années durant lesquelles les déficits ont été couverts par les émissions d'obligations sociales effectuées en 2023.

## Contribution de la France aux ODD des Nations Unies

Le développement durable constitue désormais une préoccupation universelle, impactant chaque pays. En 2015, l'ONU a adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable, marquant un tournant avec la définition de 17 objectifs de développement durable (ODD) et de 169 cibles, conçus à travers un processus participatif incluant des autorités locales, des représentants du secteur privé et de la société civile.

Pour répondre aux ODD tout en surmontant ses propres défis, la France a développé une stratégie nationale sous la

forme d'une feuille de route visant à déterminer les priorités et à établir des directives pour intégrer le développement durable dans les politiques nationales.

Cette stratégie s'accompagne d'un suivi des progrès de la France vers l'atteinte des ODD. En 2018, le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) a défini 98 indicateurs, chacun correspondant à un ou plusieurs ODD, permettant de mesurer les avancées du pays, en particulier dans les domaines de la protection sociale, alignant ainsi les mesures nationales avec les objectifs globaux de l'Agenda 2030. Dans ce rapport, seule une sélection de ces indicateurs est présentée, pour des raisons de cohérence avec les indicateurs présents dans les REPSS.

Ce rapport montre que la France progresse dans l'atteinte de certains objectifs, essentiels pour aborder deux défis principaux sélectionnés dans l'Agenda 2030 :

- Enjeu n°1 : agir pour une transition juste en luttant contre les discriminations et inégalités, et en garantissant des droits, opportunités et libertés égaux pour toutes et tous.
- Enjeu n°4 : agir pour la santé et le bien-être pour tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables.

ODD	PRIORITES FRANCAISES
 <p><b>ODD 1 – Pas de pauvreté</b> Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</p>	<p>Viser l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes, avec une attention particulière aux zones « zéro pauvreté en condition de vie x ».</p> <p>Travailler à réformer les systèmes de retraite pour tenir compte de la pénibilité des métiers et assurer un niveau de vie décent pour les retraités.</p>
 <p><b>ODD 3 – Bonne santé et bien-être</b> Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges.</p>	<p>Aspirer à une couverture santé universelle pour tous les Français, en incluant l'amélioration des systèmes de santé et des régimes de retraite durables.</p> <p>Favoriser un accès équitable et complet aux services de santé, en mettant l'accent sur la prévention et la prise en compte de la diversité territoriale.</p> <p>Intégrer la protection sociale dans tous les plans budgétaires et politiques, afin d'atteindre une plus grande égalité et de protéger les plus vulnérables.</p>
 <p><b>ODD 5 – Égalité entre les sexes</b> Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.</p>	<p>Encourager le partage équilibré des responsabilités familiales et professionnelles pour promouvoir l'égalité des sexes.</p>
 <p><b>ODD 10 – Inégalité réduites</b> Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.</p>	<p>S'engager dans la lutte contre les inégalités, en garantissant l'égalité des chances et des droits à travers une société inclusive et respectueuse de la diversité.</p>

## Les rapports d'évaluation des politiques de Sécurité sociale (REPSS)

Les rapports d'évaluation des politiques de Sécurité sociale (REPSS) évaluent l'efficacité des politiques de Sécurité sociale en fonction des objectifs définis. Depuis 2022, ces rapports, succédant aux programmes de qualité et d'efficacité (PQE), sont intégrés en annexe au projet de loi d'approbation des comptes de la Sécurité sociale (PLACSS). Ils présentent le niveau d'atteinte des objectifs des mesures adoptées notamment dans les lois de financement, et leur impact sur les réalités économiques, démographiques, sanitaires, et sociales, en s'appuyant sur des indicateurs quantitatifs. Ils sont un outil essentiel pour la construction de ce rapport.

Les indicateurs choisis pour ce rapport, issus des rapports d'évaluation des politiques de Sécurité sociale (REPSS), ont été sélectionnés pour leur pertinence par rapport aux activités des entités dont les dettes ont été couvertes par les émissions sociales de l'année 2023.

## Population ciblée par l'impact social des émissions

En 2023, les fonds levés au moyen d'obligations sociales sont exclusivement alloués à la branche maladie (CNAM) et à la branche vieillesse (CNAV) et concernent les déficits 2021 et 2022.

S'agissant des politiques de Sécurité sociale, la population cible est la suivante :

- Pour la maladie : les 68 millions de bénéficiaires résidant en France ou à l'étranger de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM).
- Pour la vieillesse : la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) gère la retraite de 15 millions d'assurés sociaux à l'aide des cotisations de ses 22,6 millions de cotisants<sup>1</sup>.



## MISSIONS ET ACTIONS PHARES DES ORGANISMES SOCIAUX EN 2023

### Missions et actions phares de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM)

La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM) constitue un pilier du système de santé en France, assurant la couverture maladie universelle et veillant à l'accès aux soins pour l'ensemble de la population. Son rôle s'étend à la régulation des dépenses de santé, à la promotion de la qualité des soins, ainsi qu'à l'innovation en santé. Face aux enjeux auxquels le système de santé français fait face, notamment en termes de maîtrise des coûts, d'équité, et d'efficacité, la CNAM a déployé en 2023 un plan d'actions autour des objectifs de rationalisation de la gestion des coûts, d'amélioration de la prévention des maladies, de la lutte contre les fraudes, et de garantie d'un accès équitable aux soins.

La CNAM a lancé d'importantes campagnes nationales de prévention de l'obésité et du tabagisme, visant à diminuer les maladies chroniques et à améliorer le bien-être des Français. Parallèlement, elle a œuvré pour minimiser les obstacles financiers aux soins pour les plus démunis, en élargissant le système du tiers payant et en améliorant la couverture par la complémentaire santé solidaire.

Enfin, la lutte contre la fraude et les abus financiers a été intensifiée grâce à un renforcement des dispositifs de contrôle et d'audit. Cette démarche vise à protéger les ressources financières allouées à la santé, garantissant ainsi la pérennité et l'équité du système de couverture maladie.

#### LES ACTIONS DE LA CNAM EN 2023 EN QUELQUES CHIFFRES

**16,5 millions**  
de personnes à risques invitées à se faire vacciner contre la grippe et le Covid

**7,3 millions**  
de bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire

**466 millions**  
d'euros de fraude détectés et stoppés

<sup>1</sup> Source : site web de l'assurance retraite.

## Missions et actions phares de la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (CNAV)

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) joue un rôle clé dans le système de retraite français, assurant la gestion du régime général et s'engageant à verser les pensions, informer les assurés, et promouvoir la solidarité envers les retraités. Face à ces enjeux, la CNAV a développé et mis en œuvre plusieurs initiatives stratégiques au cours de l'année 2023 en conséquence notamment de la réforme des retraites. Des détails sur le contenu de la réforme et ses mesures concrètes sont données dans la partie 3.3.4.3. « Augmenter progressivement la durée d'activité et accroître l'emploi des travailleurs âgés ».

La CNAV a œuvré pour la viabilité financière du système, l'amélioration de l'expérience des assurés, et le soutien aux retraités vulnérables. Dans le cadre de la réforme des retraites, des efforts ont été faits pour ajuster le calcul des pensions aux réalités du marché du travail et aux carrières diverses, visant à maintenir un système équitable et viable financièrement.

La CNAV a aussi participé à des discussions nationales sur l'avenir du système, cherchant des solutions pour sa soutenabilité financière face au vieillissement de la population. Elle a évalué les impacts de la réforme des retraites et mis en œuvre des mesures afin d'améliorer sa situation financière.

# MISE EN CONTEXTE ET PERFORMANCE DE LA FRANCE AU REGARD DE LA SANTÉ ET DE LA VIEILLESSE EN 2023

## Optimisation de la prévention et de l'accessibilité au système de santé

L'optimisation de la prévention santé en France se fonde sur une approche globale et proactive, visant à anticiper et réduire les risques sanitaires avant qu'ils ne deviennent des problèmes majeurs. Cette évolution est marquée par une collaboration accrue entre les différents acteurs du système de santé, l'utilisation de technologies innovantes pour le suivi et la gestion de la santé individuelle, et un effort pour sensibiliser et impliquer davantage les citoyens dans la préservation de leur propre santé.

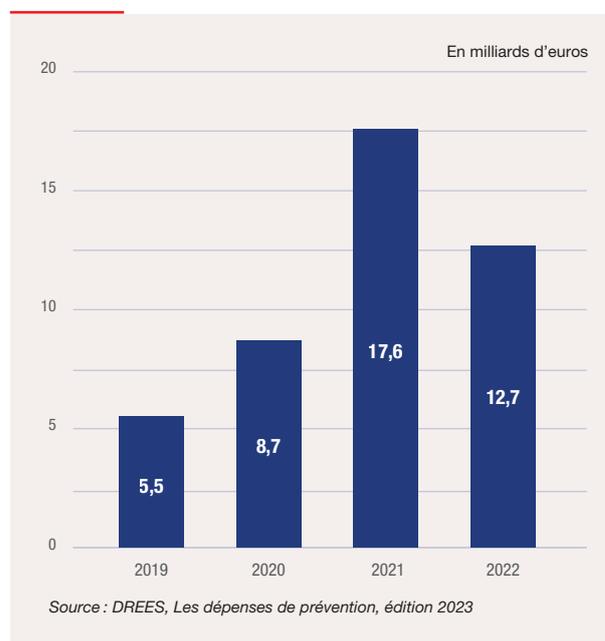
**12,7 milliards d'euros**  
de dépenses de prévention

En 2022, la France a consacré 12,7 milliards d'euros<sup>1</sup> des dépenses de santé à la prévention, une augmentation importante depuis 2020 lorsque ces dépenses s'élevaient à 8,7 milliards d'euros. Cette tendance à la hausse a débuté en 2021, les dépenses doublant pour atteindre 17,6 milliards d'euros, en raison du renforcement des campagnes de dépistage et du lancement de la vaccination contre la COVID19.



L'effort de prévention permet de contribuer aux Objectifs de développement durable, essentiellement à l'ODD n° 3 qui se concentre sur la santé physique et mentale et le bien-être, en mettant l'accent sur l'accès universel aux services de santé.

## → ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PRÉVENTION EN FRANCE EN MILLIARDS D'EUROS ENTRE 2019 ET 2022



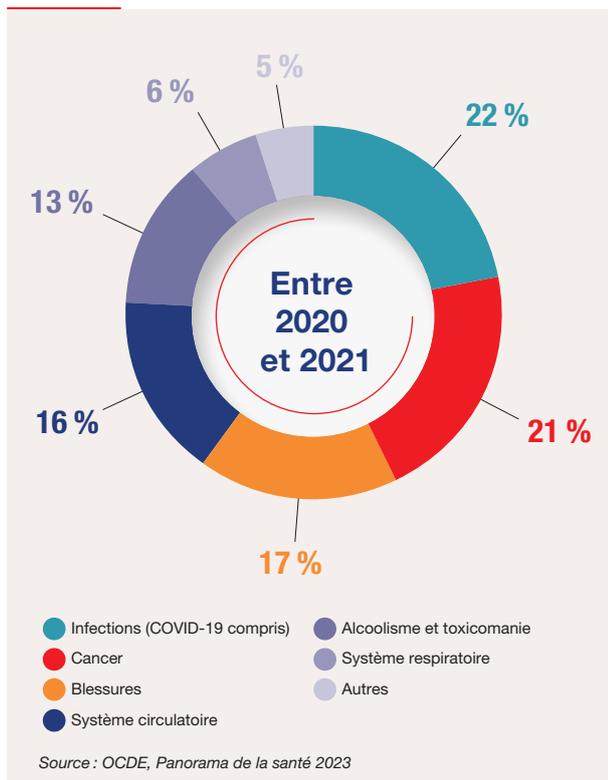
La majorité des dépenses de prévention en France sont destinées à la lutte contre le tabagisme et la consommation d'alcool, à la prévention de l'obésité, du surpoids, du diabète, à la santé sexuelle mais aussi à la prévention individuelle primaire, comme la vaccination et le suivi de l'état de santé.

<sup>1</sup> Source : DREES, les dépenses de santé en 2022, édition 2023, p.9.

## ■ Anticiper et réduire les facteurs de risques

La santé publique en France est globalement solide, avec une espérance de vie à la naissance élevée. Toutefois, pour protéger davantage la santé des citoyens, il est crucial de mettre l'accent sur la prévention, qui représente un levier essentiel dans ce contexte.

### → MORTALITÉ ÉVITABLE PAR LA PRÉVENTION ENTRE 2020 ET 2021



## i. Le tabagisme

En France, le tabagisme est un défi majeur de santé publique en 2022.

### LES CHIFFRES<sup>1</sup> RÉVÈLENT QUE :

**24,5 %**  
des adultes de 18 à 75 ans déclaraient fumer quotidiennement

**33,6 %**  
de prévalence du tabagisme quotidien parmi le tiers de la population aux revenus les plus bas

entre **70 000** et **75 000**  
décès en France sont attribuables à la consommation de tabac ces dernières années

Aujourd'hui, la prévention contre le tabagisme s'inscrit dans le cadre du Programme National de Lutte contre le Tabac 2018-2022.

Les mesures clés sont :

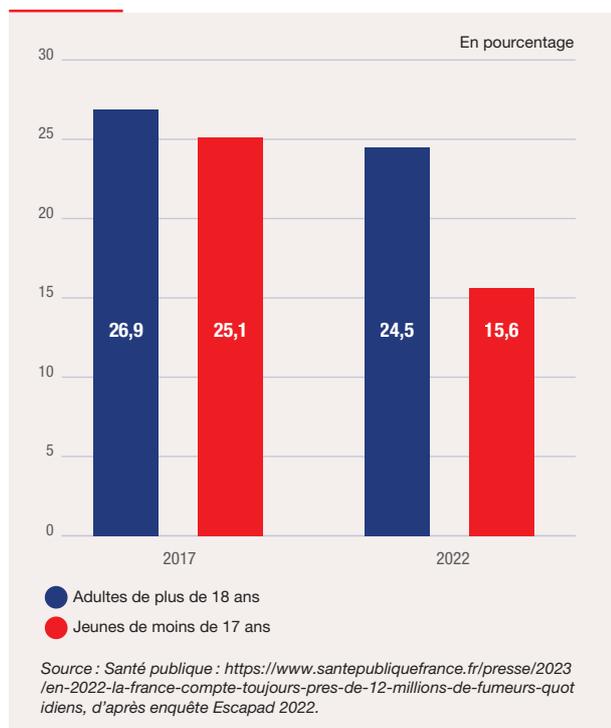
- Renforcement de la fiscalité : une indexation de la fiscalité sur l'évolution des prix est mise en place pour éviter toute baisse réelle des prix du tabac.
- Lutte contre les produits moins taxés : adaptation des barèmes fiscaux pour les produits de tabac relativement moins taxés, comme le tabac à rouler, et prise en compte de nouveaux produits addictifs.



<sup>1</sup> Source : Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2023/en-2022-la-france-compte-toujours-pres-de-12-millions-de-fumeurs-quotidiens>

Le programme a entraîné une réduction de la prévalence du tabagisme quotidien :

→ **PRÉVALENCE DU TABAGISME CHEZ LES ADULTES ET LES JEUNES ENTRE 2017 ET 2022**



Par ailleurs, on constate une augmentation significative du nombre de traitements de substitution nicotinique disponibles et du nombre de professionnels de santé prescripteurs. Enfin, le nombre de zones déclarées « sans tabac » a augmenté à travers le pays en 2019, près de 2 000 espaces sans tabac dans 389 communes et 41 départements sont déclarés<sup>1</sup>.

Le plan 2023-2027 continue d'appuyer ces efforts, en se concentrant sur les populations à risque, incluant les plus précaires et les femmes enceintes. Face à des inégalités de santé et une mortalité prématurée liées au tabac, ces stratégies de prévention sont essentielles pour améliorer la santé publique en France.

**ii. La consommation d'alcool**

Au même titre que le tabagisme, la consommation d'alcool représente un défi complexe pour la population mondiale.

EN QUELQUES CHIFFRES, LA CONSOMMATION D'ALCOOL EN FRANCE EN 2021 SE COMPOSE COMME<sup>2</sup> SUIT :

**10,5 litres**

Le volume de consommation annuelle d'alcool pur par personne âgée de 15 ans et plus, soit une réduction depuis 2017 (11,7 litres)

**39 %**

La part des consommateurs hebdomadaires d'alcool, dont 50,5 % chez les hommes et soit 28,1 % chez les femmes

**8 %**

La proportion de consommateurs quotidiens d'alcool, dont 12,6 % d'hommes et 3,8 % de femmes

**41 000**

Le nombre de décès causés par la consommation excessive d'alcool

La France est le quatrième pays de l'OCDE pour la consommation d'alcool par habitant, avec un niveau assez proche des pays de l'Est de l'Europe (Lituanie, Lettonie, République Tchèque, Autriche), avec une consommation excédant de 2 litres la moyenne enregistrée au sein de l'OCDE<sup>3</sup>. Ce constat souligne l'importance des efforts de prévention et d'information à mettre en œuvre pour atténuer les effets néfastes d'une consommation excessive d'alcool sur la population. Le Gouvernement a mis en œuvre des initiatives pour sensibiliser la population aux risques associés à l'alcool. Des campagnes d'information et d'éducation publique ont été lancées pour promouvoir une consommation modérée et pour avertir des dangers de l'alcoolisme, qui affecte tant la santé individuelle que le bien-être collectif. Le 25 septembre 2023, Santé publique France (SPF) a lancé la campagne « C'est la base », qui propose une série de huit recommandations sur l'usage de l'alcool et des substances psychoactives. Cette initiative, déclinée à travers divers supports, vise à promouvoir des comportements sécuritaires chez les jeunes lors des événements festifs.

<sup>1</sup> Source : ligue contre le cancer, Espaces sans tabac : [https://www.ligue-cancer.net/sites/default/files/media/downloadable-files/2024-01/FICHE%20ESPACES%20SANS%20TABAC\\_0.pdf](https://www.ligue-cancer.net/sites/default/files/media/downloadable-files/2024-01/FICHE%20ESPACES%20SANS%20TABAC_0.pdf)

<sup>2</sup> Source : BEH : [https://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2024/2/2024\\_2\\_1.html](https://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2024/2/2024_2_1.html)

<sup>3</sup> REPSS 2022 – *Maladie*, p. 87.

### iii. La santé sexuelle : l'amélioration du dépistage du VIH et des autres MST

Des avancées notables ont été réalisées en France dans le dépistage des maladies du VIH et autres MST<sup>1</sup> :

**6,5 millions**

Le nombre de sérologies VIH réalisées en 2022 par les laboratoires de biologie médicale

Pour 100000 habitants, le taux d'incidence des cas diagnostiqués pour une infection à *Chlamydia trachomatis* est de

**103** chez l'homme et **88** chez la femme

La stratégie de prévention en matière de santé sexuelle, suivant la stratégie nationale de santé sexuelle et de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030, se concentre sur l'amélioration de l'accès au dépistage et à la contraception :

- **Élargissement de l'accès au dépistage sans nécessité de prescription médicale** dans tous les laboratoires pour y inclure d'autres maladies sexuellement transmissibles (MST), telles que l'infection à *Chlamydia trachomatis* et la gonorrhée. Cette mesure offre une prise en charge complète pour les jeunes de moins de 26 ans.

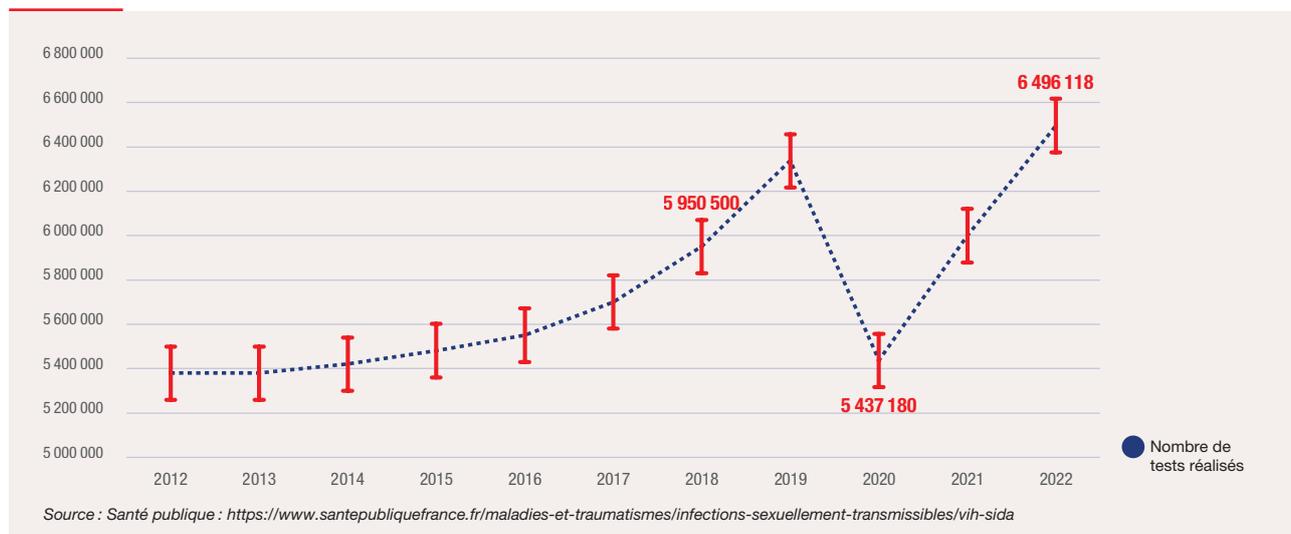
- **Amélioration de l'accès à la contraception d'urgence hormonale**, rendue gratuite et disponible sans prescription en pharmacie pour toutes les femmes majeures, avec une couverture intégrale par l'assurance maladie.

De plus, Santé publique France a lancé une campagne, du 24 novembre au 15 décembre 2023, axée sur la prévention combinée du VIH et des IST. Cette campagne, intitulée « Tout le monde se pose des questions sur la sexualité », vise à informer sur les différents moyens de protection et de dépistage disponibles, encourageant ainsi la population à se renseigner sur chacun d'eux.

Grâce à ces efforts, l'activité de dépistage du VIH, ayant connu un ralentissement durant la crise sanitaire en 2020, a connu une reprise significative en 2022. Le taux de dépistage pour les autres IST a poursuivi sa tendance haussière en 2022, malgré une diminution temporaire en 2020.



### → ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SÉROLOGIES VIH RÉALISÉES DANS LES LABORATOIRES DE 2012 À 2022



<sup>1</sup> Source : Santé Publique France, bulletin de santé publique VIH-IST. Novembre 2023.

## ■ Prévenir avec la vaccination

Cet objectif s'inscrit dans le cadre plus large du développement de la prévention, visant à réduire l'incidence de maladies évitables grâce à la vaccination.

### ○ Vaccination des nourrissons de 24 mois

L'enjeu majeur de la santé publique infantile est l'augmentation de la couverture vaccinale chez les nourrissons de 24 mois. La couverture actuelle vise principalement les vaccinations recommandées par le calendrier vaccinal, telles que la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, et d'autres maladies infectieuses graves.

L'OBJECTIF CHAQUE ANNÉE EST DE :

**95%**

de couverture vaccinale contre les maladies infectieuses pour les nourrissons

Pour atteindre ces objectifs, des mesures ont été mises en place :

- Extension de l'obligation de vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) à une liste plus étendue de vaccins pour tous les enfants nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avant leur admission en milieu collectif.
- Recommandation de vaccination contre les infections à méningocoque B depuis 2022.
- Recommandation de vaccination contre le rotavirus depuis avril 2023.

- Remboursement des vaccins contre les infections à méningocoque B et le rotavirus à hauteur de 65 % par l'assurance maladie (les vaccins contre la rougeole, la rubéole et les oreillons sont déjà fournis gratuitement).

Ces mesures ont conduit à une augmentation du taux de vaccination contre le méningocoque B et C :

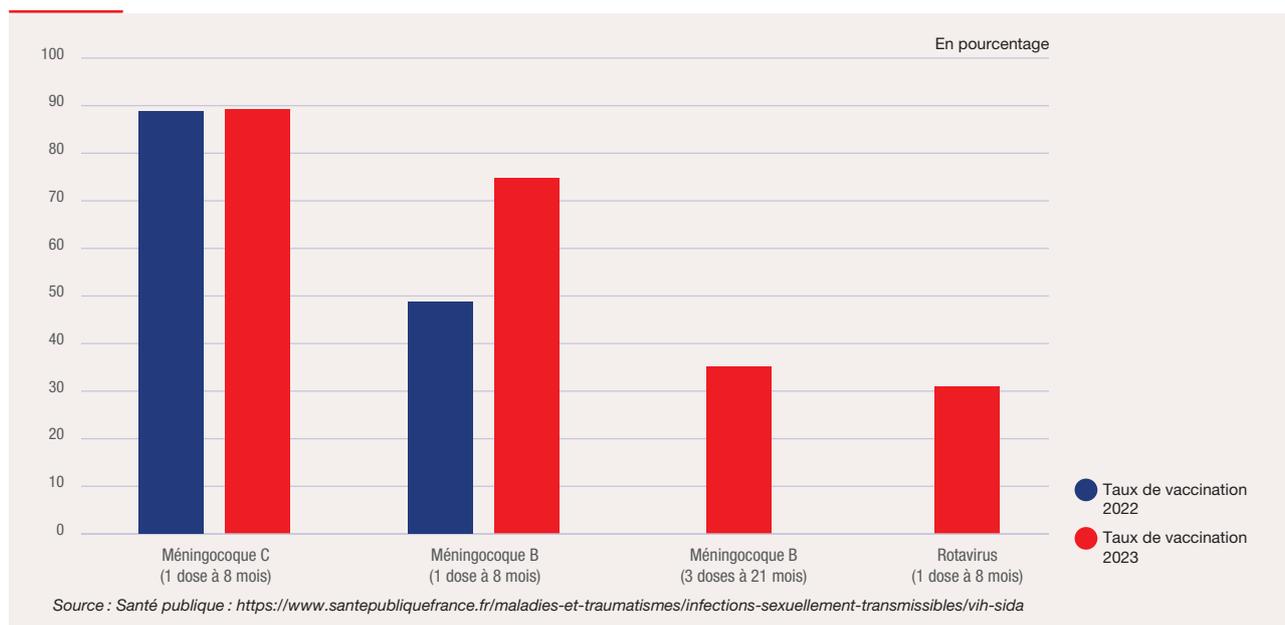
Le rôle des professionnels de santé, notamment des médecins généralistes et des pédiatres, est déterminant pour parvenir à cet objectif. Leur participation active est sollicitée pour informer, sensibiliser et administrer les vaccins nécessaires, assurant ainsi une meilleure protection des enfants et de la population contre ces maladies.

### ○ Vaccination contre la grippe chez les 65 ans et plus

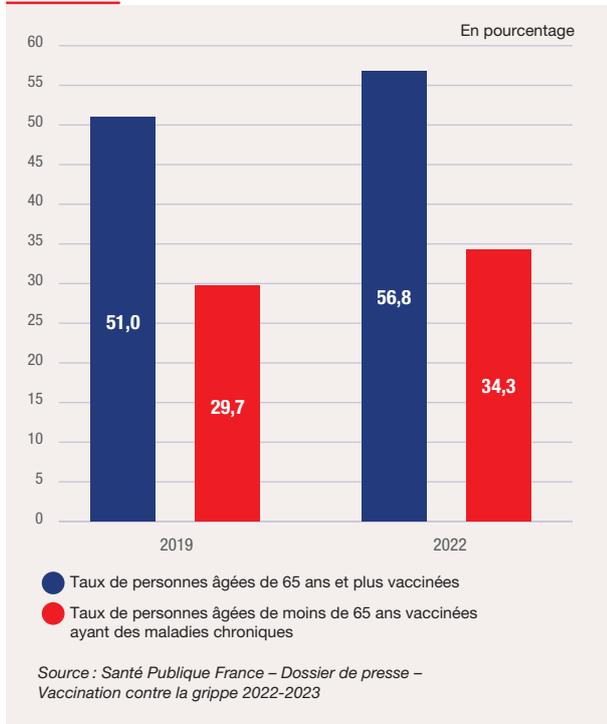
La vaccination contre la grippe chez les personnes de 65 ans et plus est un enjeu de santé publique, particulièrement pour les personnes à risque de développer des complications sévères.

Malgré la recommandation étendue à d'autres groupes vulnérables, le taux de vaccination a connu une tendance à la baisse depuis la pandémie de grippe de 2009-2010. Ce n'est qu'en 2020-2021 qu'une augmentation plus significative a été observée, avec un taux de 58,9 %. Pour l'année 2021-2022, le taux reste supérieur à la moyenne antérieure, malgré une légère diminution.

## → TAUX DE VACCINATION DES NOURRISSONS DE MOINS DE 24 MOIS



→ **ÉVOLUTION DES TAUX DE COUVERTURE VACCINALE CONTRE LA GRIPPE DES PERSONNES À RISQUE ENTRE 2019 ET 2022**



La France se distingue par un taux de couverture vaccinale contre la grippe (56,8 % chez les personnes de 65 ans et plus) supérieur à la moyenne européenne en 2022.

L'OBJECTIF CHAQUE ANNÉE EST DE :

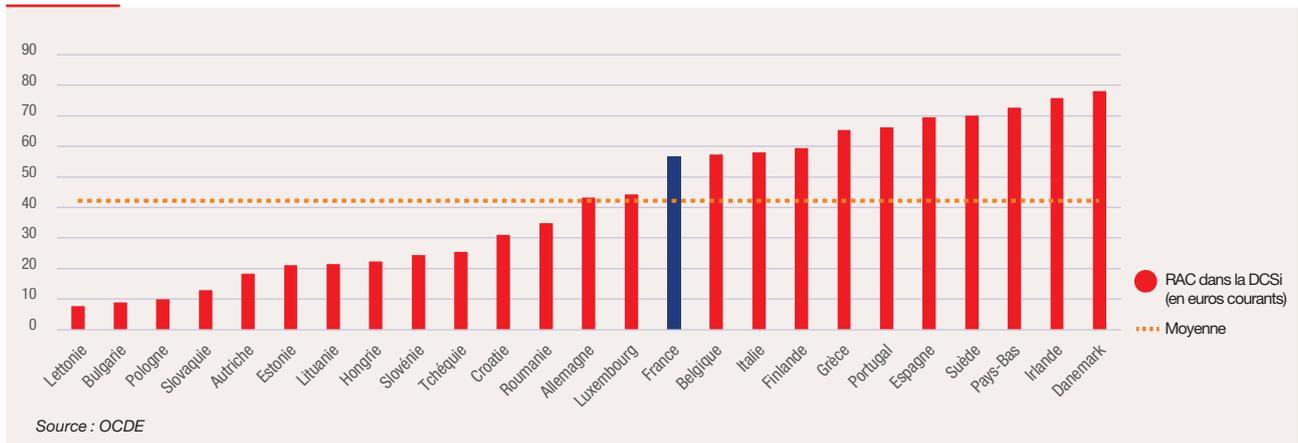
**75 %**  
de couverture vaccinale contre la grippe pour les populations à risques

Pour contrer cette tendance à la baisse, une stratégie nationale a été mise en place. Cette stratégie cible non seulement les seniors, mais aussi les personnes souffrant de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes et les personnes ayant un IMC supérieur à 40 kg/m<sup>2</sup>.

Les efforts sont donc orientés vers une campagne de sensibilisation accrue, la facilitation de l'accès au vaccin et l'implication des professionnels de santé pour conseiller et encourager la vaccination. L'objectif est d'augmenter la protection contre les formes graves de la grippe, de réduire le nombre d'hospitalisations et de décès liés à la grippe, et de maintenir la France parmi les pays avec la meilleure couverture vaccinale antigrippale chez les personnes âgées au sein de l'UE.



→ **TAUX DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE DE LA POPULATION DE 65 ANS ET PLUS EN EUROPE EN 2022**



◦ **Vaccination contre le papillomavirus et les cancers liés à la santé sexuelle et reproductive**

La prévention des cancers liés à la santé sexuelle et reproductive est une priorité de santé qui s'est traduite par la recommandation vaccinale. L'observance de cette recommandation s'est nettement améliorée ces dernières années, marquée par un accroissement annuel significatif de la couverture vaccinale.

**L'ACCROISSEMENT DE LA VACCINATION CONTRE LE PAPILOMAVIRUS EST ENCOURAGEANT :**

**+5,2 %**

de progression entre 2019 et 2020 pour la vaccination contre le papillomavirus principalement pour les filles de 15 à 16 ans

**45,8 %**

de couverture vaccinale contre le papillomavirus pour les filles de 15 ans ayant reçu une dose en 2020

**37,4 %**

de couverture vaccinale contre le papillomavirus pour les filles de 16 ans ayant complété le schéma vaccinal en 2020



**La France a mis en œuvre des campagnes et des programmes ciblés pour encourager le dépistage précoce des cancers liés à la santé sexuelle et reproductive.**

La poursuite de l'engagement des professionnels de la santé dans la recommandation et l'administration du vaccin est essentielle pour atteindre les taux de vaccination souhaités. Ces actions coordonnées visent à protéger de manière plus complète la population contre les cancers attribuables au papillomavirus.

**LES OBJECTIFS DE VACCINATION DES INFECTIONS VIRALES ASSOCIÉES AUX CANCERS POUR 2025 ET 2030<sup>1</sup> :**

**75 % à 85 %**

de couverture vaccinale contre les infections virales liées aux cancers du sein et du col de l'utérus

**65 %**

de couverture vaccinale contre les infections virales liées au cancer colorectal

**80 %**

de couverture vaccinale contre le papillomavirus, pour les adolescents, avec un remboursement de la vaccination à hauteur de 65 % par l'assurance maladie

<sup>1</sup> Source : Institut national du cancer - Dépistages - Perceptions et adhésion aux dépistages et à la vaccination contre les HPV.

## ■ Vers une couverture sanitaire universelle : réduction du reste à charge et amélioration de l'accès aux soins

### limiter le reste à charge des ménages

Le système de Sécurité sociale français vise à limiter le reste à charge des ménages en matière de santé grâce à plusieurs mesures.

**80,2%**

Le taux de prise en charge des dépenses de santé par les administrations publiques en 2022

**+2,6%**

Par rapport à 2011, indiquant un effort pour réduire les coûts supportés directement par les ménages

L'objectif est double : assurer la couverture de consommation de soins et de biens médicaux par les administrations publiques et réduire la part des ménages pour leurs dépenses de santé.

Pour limiter le reste à charge pour les ménages, plusieurs actions ont été mises en place :

- Le système de tiers payant permet aux assurés de ne pas avancer les frais médicaux lorsqu'ils reçoivent des soins, facilitant ainsi l'accès aux traitements sans préoccupation pour l'avance des frais.
- La Sécurité sociale par l'intermédiaire de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) a mis en place différents dispositifs de contrats tels que l'Option de pratique tarifaire maîtrisée (Optam) en 2017 avec les médecins

conventionnés des secteurs 1 et 2 pour limiter les niveaux de dépassement d'honoraires pratiqués et ainsi réduire le reste à charge des ménages.

- Le dispositif 100 % Santé a été mis en œuvre progressivement depuis 2019 pour garantir une prise en charge à 100 % sur certains postes de soins présentant les restes à charge les plus élevés, comme l'optique, l'audiologie, et le dentaire.



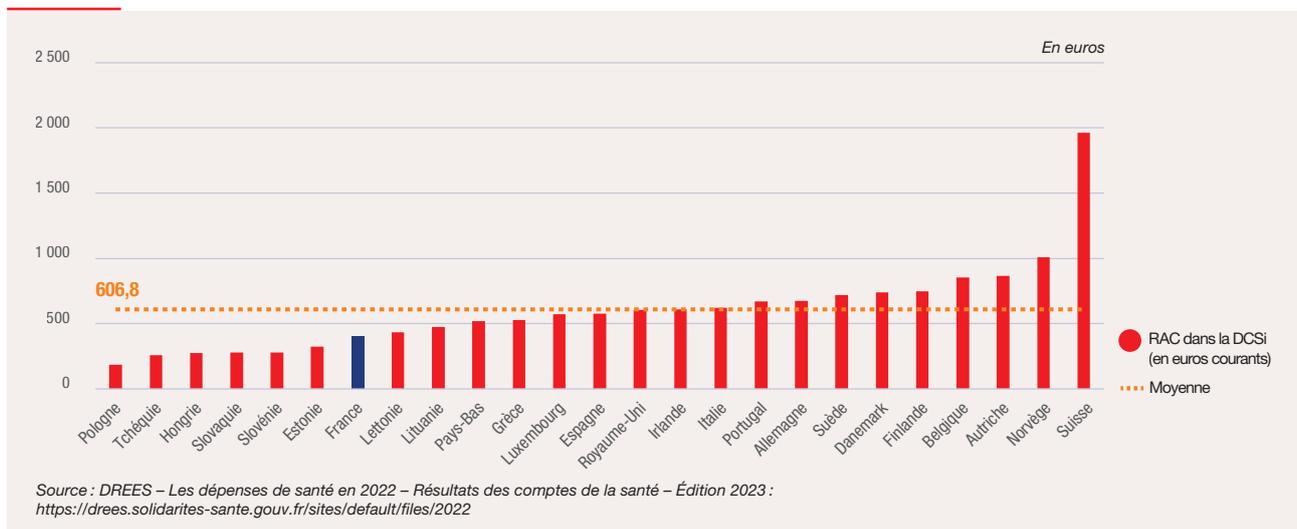
Augmenter la prise en charge des dépenses sanitaires des ménages permet à la France de contribuer essentiellement à l'ODD n° 1 qui vise à réduire la pauvreté.



L'amélioration de l'accès au système de santé pour les plus démunis contribue directement à l'ODD n° 10, qui vise à réduire les inégalités au sein des pays et entre eux. En mettant en œuvre des mesures telles que la Complémentaire santé solidaire (C2S), le Gouvernement lutte contre les inégalités en offrant une couverture médicale intégralement subventionnée aux individus les plus modestes.

La France se positionne avantageusement en termes de reste à charge (RAC) pour les dépenses courantes de santé, en pourcentage du PIB en 2021. Avec un RAC représenté par 405,4€ dans la dépense courante de santé internationale (DCSi). La France affiche un niveau de charge pour les ménages inférieur à celui de la moyenne européenne de 606,8€/pers en 2021.

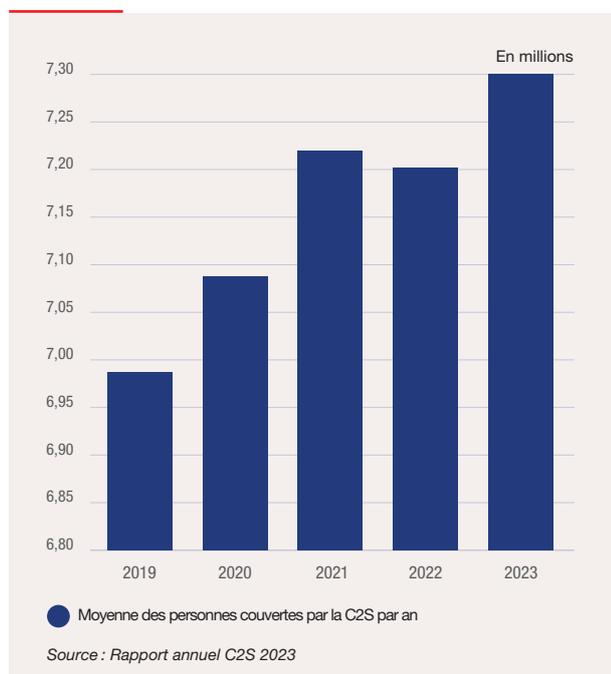
### → RESTE À CHARGE DES MÉNAGES CONCERNANT LES DÉPENSES COURANTES DE SANTÉ AU SENS INTERNATIONAL EN 2021



## Améliorer l'accès au système de santé pour les plus démunis

Pour améliorer l'accès au système de santé pour les personnes les plus démunies, le gouvernement français a mis en place la complémentaire santé solidaire (C2S), qui offre une couverture santé supplémentaire aux individus à faible revenu. Cette initiative vise à supprimer les barrières financières aux soins en offrant une assurance santé subventionnée qui couvre une large gamme de services. De plus, des efforts ont été faits pour réduire le renoncement aux soins pour raisons financières, notamment sur les soins dentaires.

### → NOMBRE DE PERSONNES COUVERTES PAR UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (C2S), GRATUITE ET AVEC PARTICIPATION DE 2019 À 2023



En 2023, le nombre de bénéficiaires de la **Complémentaire santé solidaire (C2S)** s'élève à **7,3 millions d'individus en moyenne**, en progression de **10 % par rapport à 2022** et **31 % depuis 2019**.



1 Dossier de presse PLFSS pour 2023.

## ■ Lutte contre la fraude sociale

La lutte contre la fraude sociale répond à la fois à un défi financier, éthique, de solidarité, et de confiance. Cette démarche vise non seulement à protéger les finances de la Sécurité sociale mais également à assurer une allocation adéquate des ressources aux individus éligibles, garantissant ainsi que les ressources soient équitablement distribuées à ceux qui en ont le plus besoin.



Elle contribue à optimiser l'utilisation des ressources publiques, ce qui est essentiel pour atteindre les objectifs de réduction des inégalités fixés par l'ODD n°10.

La détection des fraudes a plus que doublé entre 2011 et 2021, et a connu une hausse de 74 % sur les cinq dernières années. De 2016 à 2021, les montants de fraudes identifiés ont régulièrement augmenté, atteignant 1,5 milliard d'euros en 2021, répartis équitablement entre les fraudes aux cotisations et les fraudes aux prestations.

Face à ces chiffres, des mesures arrêtées en 2023 pour accélérer la lutte contre la fraude<sup>1</sup> sont les suivantes :

- **Contrôles renforcés pour la PUMa**, c'est-à-dire des échanges d'informations qui visent à détecter plus efficacement les fraudes en intensifiant les vérifications et en facilitant la collaboration entre différentes entités.
- **Résorption des cartes Vitale entre 2019 et 2022**, qui vise à améliorer l'efficacité du système de santé en réduisant les cartes obsolètes.
- **Contrôle biométrique pour les bénéficiaires de pension vieillesse à l'étranger en 2023**. Cela vise à vérifier l'authenticité des bénéficiaires pour réduire les cas de fraude.
- **Amélioration de la prévention et de la détection des fraudes** qui inclue un meilleur contrôle des arrêts de travail lors des téléconsultations, l'attribution de pouvoirs de police judiciaire à certains agents, l'habilitation des greffiers à transmettre des informations aux organismes sociaux, et le croisement des données pour détecter le travail dissimulé.
- **Renforcement des sanctions** pour les offreurs de soins et prestataires de services, soit la possibilité de retirer rapidement la convention en cas de faute grave et des règles plus strictes pour les amendes financières.
- **Accroissement du rendement du recouvrement des créances**, soit une autorisation pour les agents de recouvrement d'accéder aux informations bancaires des débiteurs et simplification des procédures de récupération des montants trop perçus.

◦ **Investissement dans des systèmes d'information** pour prévenir et sanctionner les fraudes :

- Mise en place du Dispositif de Ressources Mensuelles (DRM) pour sécuriser les données de revenus des assurés.
- Déploiement de la prescription électronique en 2024 pour sécuriser les procédures médicales et contrôler la facturation des soins.
- Utilisation du fichier des comptes bancaires (FICOBA) pour vérifier les comptes des bénéficiaires de prestations sociales et prévenir les fraudes à l'identité bancaire.

◦ **Renforcement de la lutte contre la fraude** avec la création de la Mission interministérielle de lutte contre la fraude (MICAFA) coordonnant les actions des organismes publics, et renouvellement du pilotage par les caisses nationales de Sécurité sociale.

Plus de 5 000 agents sont mobilisés dans l'ensemble du réseau des organismes de Sécurité sociale pour lutter contre la fraude, avec plus de 2 000 affectés à la branche famille, et environ 1 500 répartis entre les branches maladie et recouvrement.

Ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie pluriannuelle articulée autour de quatre axes principaux :

- **Évaluer** : évaluer le montant de la fraude pour disposer d'une connaissance plus fine des risques et mieux prioriser les actions.
- **Prévenir** : éviter la fraude en verrouillant les processus qui assurent que le bénéficiaire remplisse les conditions de la prise en charge et que son montant soit exact.
- **Détecter et contrôler** : détecter plus efficacement les fraudes en renforçant les moyens d'action.
- **Sanctionner** : préserver plus rapidement les intérêts de l'assurance maladie en assurant une sanction adaptée aux préjudices.

Les dépenses allouées à la lutte contre la fraude sociale témoignent de l'engagement croissant de l'État dans ce domaine, avec **une augmentation significative du montant alloué, passant de 287 millions d'euros en 2019 à 500 millions d'euros en 2023.**

◦ **Fraude aux cotisations sociales :**

- En un an seulement, les redressements Urssaf ont augmenté de 50 % sur la fraude sociale des entreprises avec 1,2 milliard d'euros redressés en 2023 contre 800 millions en 2022 et 500 millions en 2017.
- En particulier, la mise en place en 2023 d'un guichet de régularisation des micro-entrepreneurs a permis 34 millions d'euros de redressements.
- Grâce à une action résolue des Urssaf, les résultats sont d'ores et déjà au-dessus de la trajectoire fixée à 5 milliards d'euros de redressements sur 5 ans.
- Dans ce cadre, le Premier ministre a décidé de rehausser les objectifs sur le quinquennat de 10 % et ainsi de fixer à l'Urssaf une cible de 5,5 milliards d'euros de redressements sur le quinquennat.

◦ **Fraudes aux prestations sociales :**

- Sur les prestations sociales, les performances sont également historiques avec près de :
- 400 millions d'euros de préjudice détectés par les Caisse d'allocations familiales (CAF).
  - 200 millions d'euros par l'Assurance vieillesse.
  - 450 millions d'euros par l'Assurance maladie.

**La lutte contre la fraude sociale se positionne comme un pilier essentiel pour garantir l'intégrité et la pérennité du système de Sécurité sociale en France.** Les mesures adoptées et les investissements réalisés témoignent de la volonté des pouvoirs publics de renforcer cette lutte, dans l'objectif de préserver la solidarité nationale et la confiance des citoyens dans les institutions de l'État.



## ■ Révision du système de retraites et réduction des inégalités

Le rapport d'évaluation des politiques de Sécurité sociale (REPSS) pour l'année 2022 évalue le respect des objectifs assignés au système de retraite sur la base d'indicateurs. Ces objectifs concernent à la fois la pérennité financière des régimes face au vieillissement et la garantie d'un niveau de vie adapté aux retraités, mais également l'équité du système de retraite, l'amélioration de la connaissance des droits par les assurés, l'augmentation de la durée d'activité et l'amélioration de l'emploi des travailleurs âgés, ainsi que le renforcement de la solidarité entre retraités.



**1 PAS DE PAUVRETÉ**  
**5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**  
**10 INÉGALITÉS RÉDUITES**

Les mesures adoptées sur les retraites et le renforcement des politiques pour réduire les inégalités permettent de contribuer à plusieurs Objectifs de développement durable : l'ODD n° 1, qui vise à réduire la pauvreté, l'ODD n° 5 qui vise l'égalité entre les sexes, et l'ODD n° 10 qui vise à réduire les inégalités.

### Assurer un niveau de vie adapté et garantir la solidarité entre retraités

L'un des objectifs de la politique de retraite vise à garantir un niveau de vie décent aux retraités. Pour y parvenir, des mesures sont prises afin de maintenir un niveau de pension adéquat ainsi que des mesures de solidarité ciblant les retraités les plus modestes.

Dans un contexte où le vieillissement et la conjoncture économique conditionnent fortement la gestion des régimes de retraite, l'analyse des indicateurs sociaux et économiques est primordiale pour appréhender l'efficacité des politiques publiques visant à préserver un niveau de vie adéquat pour les retraités.

Le code de la Sécurité sociale (article L.161-25) précise que les pensions de l'ensemble des régimes de base sont revalorisées tous les ans en fonction de l'inflation. Il s'agit d'éviter que les retraités perdent en pouvoir d'achat : lorsque les prix augmentent, leurs retraites augmentent au même rythme. Si l'inflation est négative, en revanche, les pensions sont maintenues au même niveau : on ne les diminue pas.



### Les retraités sont donc protégés en France par l'indexation de leurs pensions sur l'inflation :

- En 2019, le niveau de vie médian des retraités, se situant à 22 380 € annuels, était légèrement inférieur à celui des actifs, atteignant 23 820 €, illustrant ainsi un ratio de 94 %<sup>1</sup> et mettant en évidence la capacité des systèmes de retraite à maintenir un niveau de vie comparable à celui de la population active. Malgré une augmentation du taux de pauvreté des retraités depuis 2014 (+2,3 points), qui atteint 9,5 %, il demeure inférieur à celui des actifs, qui s'établit à 10,6 %.
- En 2021 et 2022, l'inflation a été en hausse, favorisée par la reprise économique consécutive à la pandémie de Covid-19 et les tensions géopolitiques. Face à cette conjoncture, la loi promulguée le 16 août 2022 a permis une revalorisation de 4 % des pensions de base, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2022, anticipant ainsi la revalorisation habituelle prévue pour janvier 2023.

<sup>1</sup> Source : REPSS 2022 - Retraites, p. 86.

En France, l'objectif de solidarité est poursuivi à travers notamment, l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA), qui assure un revenu minimum aux plus de 65 ans, et le minimum contributif, qui assure une retraite minimale à ceux ayant eu une carrière complète mais faiblement rémunérée. Pour ceux ayant cotisé sur la base du SMIC, l'augmentation du minimum contributif majoré prévue par la réforme de 2023 garantit désormais une pension totale brute équivalente à 85 % du SMIC net, soulignant les efforts pour réduire la pauvreté parmi les retraités.

### Assurer l'équité du système de retraite

L'objectif de réduire les écarts de pensions entre différentes catégories d'assurés est essentiel pour garantir l'équité et la justice sociale dans le système de retraite. Cette initiative vise particulièrement à atténuer les disparités observées entre les générations, ainsi qu'à combler le fossé entre les femmes et les hommes en matière de pensions. Cette démarche s'inscrit dans un contexte plus large de lutte contre les inégalités et de promotion d'une répartition plus juste des ressources au sein de la société.

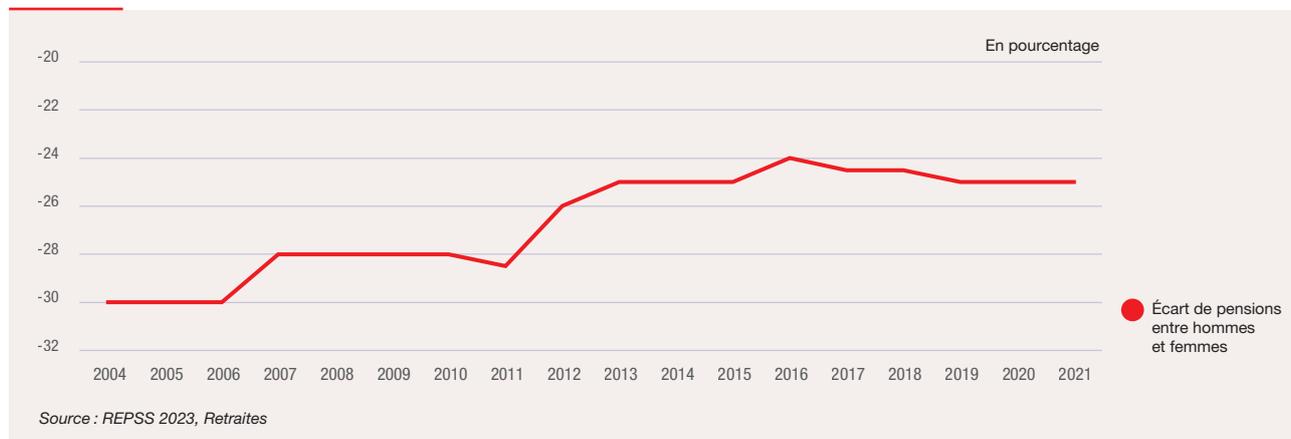
En ce qui concerne les écarts de pensions entre générations, une évolution notable a été observée. Entre les générations nées dans les années 1930 et celles des années 1950, que ce soit en France ou à l'étranger, on note une hausse significative des pensions de droit direct, variant de 21 % à 30 %. Cette augmentation reflète des carrières plus favorables au fil des générations, en raison de niveaux de qualification et de salaire plus importants, et la montée en charge progressive des régimes complémentaires. Pour les générations plus récentes, la pension moyenne de droit direct continue à progresser mais à un rythme plus faible.

En 2021, les femmes perçoivent une pension moyenne de droit direct équivalente à 63 % de celle des hommes ; en incluant les pensions de réversion et les majorations pour enfants, cette proportion augmente à 75 %. En effet, les femmes sont les principales bénéficiaires des pensions de réversion (près de 90 % des bénéficiaires en 2022), principalement en raison d'une longévité supérieure à celle des hommes et du fait qu'elles sont en moyenne plus jeunes que leurs conjoints. Cette sur-représentation des femmes s'explique également par le fait que les hommes dépassent plus fréquemment le plafond de ressources pour bénéficier d'une réversion au régime général lorsqu'ils sont veufs.

Face à ces constats, des mesures ont été adoptées afin de réduire les écarts genrés de pensions : revalorisation des faibles pensions, meilleure prise en compte des périodes de maternité, surcote pour les mères de famille notamment. L'objectif est de réduire les écarts de pension entre les femmes et les hommes, garantissant ainsi une distribution plus équitable des pensions entre les différentes catégories d'assurés.



### → ÉVOLUTION DE L'ÉCART DE PENSIONS ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES



### Augmenter progressivement la durée d'activité et accroître l'emploi des travailleurs âgés

Face au défi posé par le vieillissement de la population, prolonger la vie active des travailleurs constitue un levier essentiel pour assurer la pérennité financière du système de retraite français.

Ces évolutions démographiques mettent en évidence la nécessité d'adapter le système pour qu'il reste solide et équitable face au vieillissement. Tout en tenant compte des situations spécifiques liées notamment à l'état de santé et en prévoyant des dispositions de fin de carrière, cette stratégie vise à améliorer la situation financière des régimes de retraite.

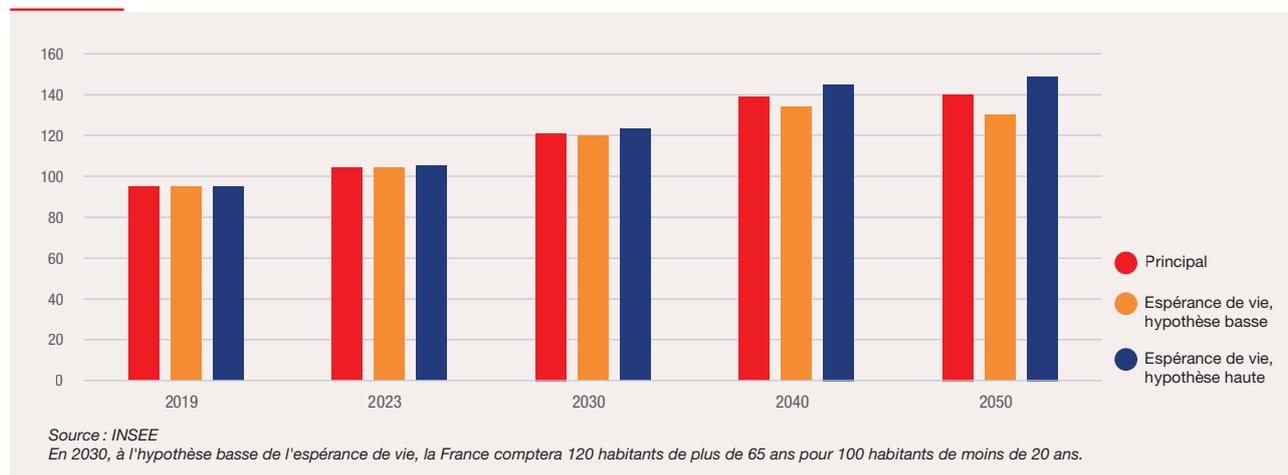
Quant au taux d'emploi des seniors, les données de 2021 offrent une perspective optimiste **avec 56,0 % des 55-64 ans en emploi en France contre 54,5 % en 2020.**

La France montre donc des signes prometteurs, surtout chez les 55-59 ans, dont le taux d'emploi dépasse légèrement la moyenne européenne. Le taux d'emploi des 60-64 ans, actuellement plus faible que dans le reste de la zone euro, devrait augmenter dans les prochaines années grâce à la réforme de 2023.

### Améliorer la connaissance des droits et faciliter l'accès aux prestations

Informier efficacement les assurés sur leurs droits à la retraite est une démarche essentielle, qui permet à chacun de prendre des décisions éclairées concernant son départ en retraite. Cela s'inscrit dans une logique de transparence et d'accompagnement des citoyens dans leurs parcours de vie.

#### → NOMBRE D'HABITANTS ÂGÉS D'AU MOINS 65 ANS POUR 100 HABITANTS DE MOINS DE 20 ANS ENTRE 2019 ET 2050



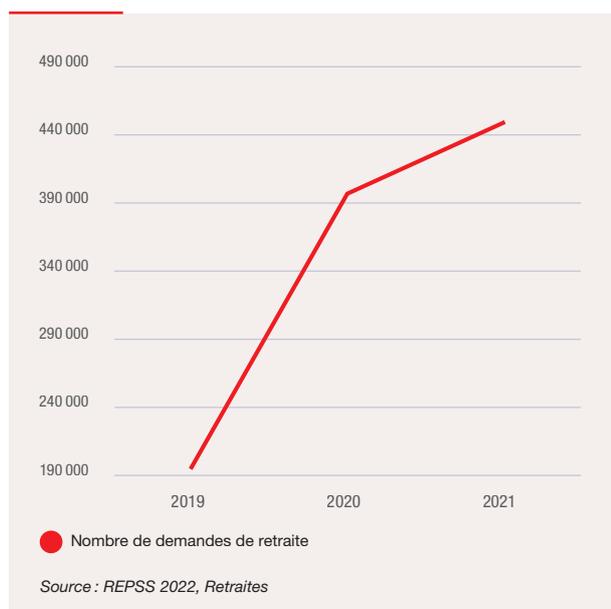
#### → NOMBRE DE COMPTES PERSONNELS DE RETRAITE



La mise en place du droit à l'information a marqué un tournant décisif dans cette démarche. La généralisation des dispositifs d'information, **ainsi que la part des assurés éligibles à recevoir un relevé individuel de situation (RIS) se situe à 99 % en 2021<sup>1</sup>**, témoignent d'une volonté forte de maintenir un niveau élevé d'information. Le compte personnel retraite, lancé en octobre 2016, se révèle être un outil central dans cette démarche, favorisant la dématérialisation et facilitant l'accès aux documents en ligne, dont **l'estimation indicative globale (EIG), avec plus de 8,2 millions de comptes ouverts fin 2021<sup>2</sup>**.

L'Union Retraite (GIP) fait réaliser une enquête de satisfaction auprès des destinataires du droit à l'information. Les résultats montrent que la quasi-totalité des bénéficiaires (90 %) jugent la démarche d'envoi systématique « utile », voire « très utile » en 2021.

#### → NOMBRE DE DEMANDES DE RETRAITE POUR LE RÉGIME GÉNÉRAL



En parallèle, la facilitation de l'ouverture des droits à la retraite constitue un autre axe majeur d'amélioration. L'introduction de **la Liquidation Unique des Régimes Alignés (Lura) et de la Demande de Retraite Inter-Régimes en Ligne (DRIL)** simplifie considérablement les démarches pour les assurés. **En 2022, la majorité des assurés de 50 ans et plus, affiliés à au moins deux régimes de base, ont bénéficié de ces dispositifs, permettant une liquidation simplifiée dans tous les régimes français.** La DRIL, en particulier, a vu le dépôt de 448 844<sup>3</sup> demandes en 2021 pour le régime général, illustrant son efficacité et son adoption par les assurés.

L'engagement dans l'information et la facilitation de l'accès aux droits à la retraite traduit une volonté d'accompagner au mieux les assurés dans la gestion de leur retraite. Ces mesures, centrées sur la clarté de l'information et la simplification des démarches, sont fondamentales pour assurer une transition sereine vers la retraite, en garantissant à chaque assuré la pleine connaissance de ses droits et la facilité d'accès à ces derniers.



<sup>1</sup> REPSS 2022 – Retraites, p. 121.

<sup>2</sup> REPSS 2022 – Retraites, p. 121.

<sup>3</sup> REPSS 2022 – Retraites, p. 125.

# ANNEXES

- 34 Glossaire
- 35 Liste des indicateurs
- 37 Explication des indicateurs complexes
- 38 Rapport d'audit et d'allocation



## GLOSSAIRE

- **ACOSS** (Agence Centrale des Organismes de Sécurité sociale, appelée aussi URSSAF Caisse nationale) : gère la trésorerie des différentes branches de la Sécurité sociale et la collecte des contributions et cotisations qui les financent.
- **AFT** (Agence France Trésor) : organisme chargé de la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État.
- **ARRCO** (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) et **AGIRC** (Association générale des institutions de retraite des cadres) : régime de retraite complémentaire des employés et des cadres du secteur privé.
- **ASPA** (Allocation de solidarité aux personnes âgées) : prestation mensuelle versée par leur caisse de retraite aux retraités ayant de faibles ressources et vivant en France. Son montant dépend notamment de la situation familiale (vie de couple ou non).
- **CADES** (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) : organisme chargé de gérer et d'amortir la dette des régimes de Sécurité sociale.
- **CIRC** (Centre international de recherche sur le cancer) : agence intergouvernementale de l'OMS spécialisée dans la recherche sur le cancer pour identifier ses causes et développer des mesures préventives.
- **C2S** (Complémentaire Santé Solidaire) : dispositif offrant une aide pour l'acquisition d'une couverture complémentaire santé. Destinée aux personnes aux revenus modestes, elle remplace et fusionne les dispositifs précédents tels que la CMU-C et l'ACS, facilitant ainsi l'accès aux soins en réduisant le reste à charge pour les bénéficiaires.
- **CNAM** (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie) : organisme qui gère l'assurance maladie et l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles, de la Sécurité sociale.
- **CNAV** (Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse) : organisme qui gère les pensions de retraite du régime général de la Sécurité sociale.
- **CRDS** (Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale) : contribution destinée à rembourser la dette des régimes de Sécurité sociale, s'appliquant à la plupart des revenus des résidents.
- **CSBM** (Consommation de soins et de biens médicaux) : représente la valeur totale des biens et services consommés pour la satisfaction des besoins de santé individuels qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé. Elle couvre le champ des consommations effectuées sur le territoire national par les assurés sociaux français et les personnes prises en charge au titre de l'aide médicale d'État, ou des soins urgents.
- **CSG** (Contribution Sociale Généralisée) : contribution finançant en partie la Sécurité sociale, s'appliquant à la plupart des revenus des résidents.
- **DREES** (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) : service statistique public, rattaché aux ministères « sanitaires et sociaux » et au Ministère de l'Économie et des Finances, qui fournit des données et analyses dans les domaines de la santé, de la solidarité et des conditions de vie des citoyens.
- **DRM** (Dispositif de Ressources Mensuelles) : outil utilisé pour simplifier l'attribution des prestations sociales versées sous condition de ressources, en réduisant la nécessité pour les bénéficiaires de déclarer leurs ressources de façon répétée.
- **DRIL** (Demande de Retraite Inter-Régimes en Ligne) : dispositif qui permet de demander sa retraite en ligne pour plusieurs régimes de retraite. C'est une démarche simplifiée qui facilite le passage à la retraite en ne remplissant qu'un seul dossier pour tous les régimes concernés.
- **EIG** (Estimation Indicative Globale) : estimation qui donne à l'assuré une idée de ce que seront ses revenus une fois à la retraite, sur la base des droits qu'il a accumulés à un moment donné.
- **FRR** (Fonds de Réserve pour les Retraites) : fonds d'investissement destiné à financer les pensions de retraite des régimes de Sécurité sociale.
- **ICMA** (International Capital Market Association) : association qui établit les standards et pratiques pour le marché international des capitaux, y compris les principes pour les obligations sociales.
- **IMC** (Indice de Masse Corporelle) : mesure utilisée pour évaluer la corpulence d'une personne. Il est défini comme le poids d'une personne en kilogrammes divisé par le carré de sa taille en mètre (kg/m<sup>2</sup>).
- **INSEE** (Institut national de la statistique et des études économiques) : service national en charge de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles.
- **LFSS** (Loi de Financement de la Sécurité sociale) : loi annuelle qui détermine les recettes et les dépenses prévues pour la Sécurité sociale, et vise à en assurer l'équilibre financier.
- **LOLFSS** (Loi Organique relative aux Lois de Financement de la Sécurité sociale) : cadre législatif qui régit les lois de financement de la Sécurité sociale.
- **LURA** (Liquidation Unique des Régimes Alignés) : mécanisme permettant de procéder à une liquidation unique pour les pensions des régimes alignés, c'est-à-dire le régime général, le régime des salariés agricoles et le régime des indépendants, en prenant en compte de manière globale les droits acquis dans chacun de ces régimes pour calculer la pension de retraite.

- **Médecin de secteur 2** : praticiens qui ont choisi de ne pas adhérer pleinement aux tarifs conventionnés fixés par l'assurance maladie. Ils sont autorisés à pratiquer des dépassements d'honoraires, c'est-à-dire à facturer des tarifs plus élevés que ceux remboursés par la Sécurité sociale.
- **MICAF** (Mission interministérielle de lutte contre la fraude) : entité de coordination entre différents ministères pour lutter contre la fraude, notamment dans les domaines de la Sécurité sociale et des finances publiques.
- **ODD** (Objectifs de Développement Durable) : ensemble d'objectifs fixés par l'ONU visant à éradiquer la pauvreté, protéger l'environnement et assurer la prospérité pour tous d'ici 2030.
- **OCDE** (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) : organisation internationale aidant les gouvernements à faire face aux défis de la mondialisation, en promouvant des politiques qui amélioreront le bien-être économique et social partout dans le monde.
- **Obligations Sociales** : titres de dette émis par la CADES pour financer le remboursement de la dette sociale.
- **PQE** (Programmes de Qualité et d'Efficiency) : programmes visant à améliorer la qualité et l'efficacité notamment des services de santé et de retraite en France.
- **PMUa** (Protection Universelle Maladie) : régime français d'assurance maladie universelle instauré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il garantit à toute personne résidant en France de manière stable et régulière, et n'ayant pas droit à un autre titre de couverture maladie, une prise en charge de ses frais de santé à travers l'attribution d'un droit ouvert en fonction de sa résidence et de sa situation administrative.
- **REPSS** (Rapports d'Évaluation des Politiques de Sécurité sociale) : rapports évaluant l'efficacité des politiques de Sécurité sociale en France.
- **RIS** (Relevé Individuel de Situation) : document récapitulant l'ensemble des droits que l'assuré a acquis dans tous les régimes de retraite obligatoires. Le RIS est envoyé périodiquement aux assurés pour les informer sur leur situation individuelle en matière de retraite.
- **Union Retraite** : groupement d'intérêt public (GIP) regroupant les organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire. Il a pour mission de piloter stratégiquement des projets de coordination, de simplification et de mutualisation afin de rendre le système de retraites plus simple et compréhensible pour les usagers.
- **VIH** (Virus de l'Immunodéficience Humaine) : virus qui attaque les cellules du système immunitaire, réduisant la capacité de l'organisme à combattre les infections et les maladies. Le SIDA (Syndrome d'Immunodéficience Acquise) est le stade le plus avancé de l'infection par le VIH.

## LISTE DES INDICATEURS

### **Gestion et performance des systèmes de santé et de retraite**

- Montant total de la dette sociale amortie.
- Volume d'émissions d'obligations sociales.
- Répartition des fonds par branche de Sécurité sociale.
- Historique de reprise de la dette sociale en Milliards d'euros 1996-2023.
- Tableau récapitulatif des émissions sociales réalisées en 2023.
- Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

### **Investisseurs**

- Ventilation de la demande par type d'investisseurs.
- Ventilation de la demande par zone géographique.
- Proportion d'investisseurs intégrant la dimension sociale dans leurs critères de décision.

## | Santé publique et prévention

- Évolution des dépenses de prévention en France en milliards d'euros entre 2019 et 2022.
- Mortalité évitable par la prévention entre 2020 et 2021.
- Taux de personnes entre 18 et 75 ans déclarant fumer tous les jours.
- Taux de prévalence du tabagisme quotidien parmi le tiers de la population aux revenus les plus bas.
- Nombre de décès en France attribuables à la consommation de tabac ces dernières années.
- Évolution de la prévalence au tabagisme chez les adultes et les jeunes entre 2017 et 2022.
- Nombre de zones déclarées « sans tabac ».
- Volume de consommation annuelle d'alcool pur par personne âgée de 15 ans et plus.
- Part des consommateurs hebdomadaires d'alcool.
- Part des consommateurs quotidiens d'alcool.
- Nombre de décès causés par la consommation excessive d'alcool.
- Nombre de sérologies VIH réalisées en 2022 par les laboratoires de biologie médicale.
- Taux d'incidence des cas diagnostiqués pour une infection à Chlamydia trachomatis chez l'homme et la femme.
- Évolution du nombre de sérologies VIH réalisées dans les laboratoires de 2012 à 2022.
- Taux de vaccination des nourrissons de moins de 24 mois entre 2022 et 2023.
- Évolution des taux de couverture vaccinale contre la grippe des personnes à risque entre 2019 et 2022.
- Taux de vaccination contre la grippe de la population de 65 ans et plus en Europe en 2022.
- Taux de progression entre 2019 et 2020 pour la vaccination contre le papillomavirus principalement pour les filles de 15 à 16 ans.
- Taux de couverture vaccinale contre le papillomavirus pour les filles de 15 ans ayant reçu une dose en 2020.
- Taux de couverture vaccinale contre le papillomavirus pour les filles de 16 ans ayant complété le schéma vaccinal en 2020.
- Taux de couverture vaccinale contre le Covid-19 pour l'ensemble de la population française.
- Moyenne de couverture vaccinale contre le Covid-19 pour les personnes de 60 ans et plus concernant la seconde dose de rappel.

- Taux de couverture vaccinale contre le Covid-19 pour l'ensemble de la population française concernant la première dose de rappel.
- Taux de prise en charge des dépenses de santé par les administrations publiques en 2021.
- Reste à charge des ménages concernant les dépenses courantes de santé au sens international en 2021.
- Nombre de personnes couvertes par une complémentaire santé (C2S), gratuite et avec participation de 2019 à 2023.

## | Fraude

- Nombre d'agents mobilisés dans l'ensemble du réseau des organismes de Sécurité sociale pour lutter contre la fraude.
- Évolution du pourcentage de détection de la fraude sociale de 2016 à 2021.
- Montant de fraudes en 2021.
- Montant alloué à la détection de la fraude en 2019 et 2023.

## | Vieillesse

- Niveau de vie médian des retraités par rapport à celui des actifs.
- Taux de pauvreté des retraités.
- Pourcentage de la hausse de pensions de droit direct.
- Nombre d'habitants âgés d'au moins 65 ans pour 100 habitants de moins de 20 ans entre 2019 et 2050.
- Taux d'emploi des seniors.
- Âge de départ à la retraite en France comparé à la moyenne européenne.
- Part des assurés éligibles à recevoir un relevé individuel de situation (RIS).
- Nombre de comptes personnels retraite ouverts.
- Nombre de demandes de retraite pour le régime général.

## EXPLICATION DES INDICATEURS COMPLEXES

INDICATEURS	DÉFINITIONS
Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)	Mesure de l'impact des systèmes de santé et de retraite sur les Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies.
Montant total de la dette sociale amortie	Total des dettes sociales qui ont été remboursées.
Volume d'émissions d'obligations sociales	Montant total des obligations sociales émises pour financer les dépenses sociales.
Répartition des fonds par branche de Sécurité sociale	Distribution des fonds alloués à différentes branches de la Sécurité sociale (santé, vieillesse).
Ventilation de la demande par type d'investisseurs	Répartition des demandes d'investissement selon les types d'investisseurs (institutionnels, banques, etc.).
Ventilation de la demande par zone géographique	Distribution des demandes d'investissement par région géographique dans le monde.
Proportion d'investisseurs intégrant la dimension sociale dans leur critère de décision	Pourcentage d'investisseurs qui considèrent les critères ESG, soit ici, sociaux dans leurs décisions d'investissement.
Mortalité évitable par la prévention entre 2020 et 2021	Nombre de décès évitables grâce à des mesures de prévention efficaces pendant 2020 et 2021.
Taux de prévalence du tabagisme quotidien parmi le tiers de la population aux revenus les plus bas	Proportion de fumeurs quotidiens parmi les personnes appartenant aux tranches de revenus les plus faibles.
Nombre de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S)	Nombre de personnes bénéficiant de la couverture complémentaire pour les soins de santé à coût réduit ou gratuit.
Taux de reste à charge des ménages pour les dépenses de santé	Part des dépenses de santé qui reste à la charge des ménages après remboursement par l'assurance.
Montant alloué à la détection de la fraude en 2019 et 2023	Ressources financières dédiées à la détection des fraudes dans les systèmes de Sécurité sociale en 2019 et 2023.
Niveau de vie médian des retraités par rapport à celui des actifs	Comparaison du revenu médian des retraités avec celui des personnes encore en activité professionnelle.
Évolution du prix et des revalorisations des pensions entre 2010 et 2022	Changement dans les montants des pensions de retraite et leurs ajustements entre 2010 et 2022.



KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

# Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale

**Rapport d'assurance modérée d'un tiers indépendant sur une sélection  
d'informations publiées dans le Rapport d'allocation des obligations sociales  
émises en 2023**

Exercice clos le 31 décembre 2023  
Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale  
139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

## Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale

139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

### Rapport d'assurance modérée d'un tiers indépendant sur une sélection d'informations publiés dans le Rapport d'allocation des obligations sociales émises en 2023

Exercice clos le 31 décembre 2023

A la Direction,

En notre qualité de tiers indépendant, et en réponse à votre demande relative aux émissions obligataires sociales émises en 2023, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance modérée sur les informations suivantes (les « **Informations** »), détaillées dans le Rapport d'allocation des obligations sociales émises en 2023 (le « **Rapport** ») par la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (la « **Société** »), disponible sur le site internet de la Société<sup>1</sup> :

- l'allocation, au 31 décembre 2023, des fonds levés par la Société au travers des obligations sociales émises les 10 et 18 janvier, 21 février, 16 mai, 21 juin et 12 septembre 2023 (les « **Émissions** ») contenue dans le Rapport ;
- les projets financés par les Émissions et identifiés comme éligibles par la Société (les « **Projets Éligibles** »).

Les Informations ont été préparées dans le cadre du « Social Bond Framework » (ci-après le « **Framework** ») développé par la Société, disponible sur le site internet de la Société.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la section « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Framework disponible sur le site Internet de la Société.

### Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations relatives à la durabilité permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, qui peuvent affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Framework.

<sup>1</sup> [Relations investisseurs \(cades.fr\)](https://www.cades.fr)

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



### **Responsabilité de l'entité**

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- sélectionner les Projets Eligibles au regard des critères d'éligibilité ;
- préparer l'Information conformément aux Émissions ainsi qu'au Framework ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Responsabilité du tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont exemptes d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait qu'elles aient été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Framework.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de :

- Remettre en cause les critères d'éligibilité définis dans le Framework, et, en particulier, nous ne donnons aucune interprétation des termes de ce Framework ;
- Formuler une conclusion sur l'utilisation effective des fonds alloués aux projets éligibles après que ces fonds aient été alloués.
- Formuler une conclusion sur les indicateurs d'output ou d'impact environnementaux et/ou sociétaux communiqués dans les rapports d'impact.

### **Normes professionnelles appliquées**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)<sup>2</sup>.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

---

<sup>2</sup> ISAE 3000 (révisée) – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

### **Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale**

Rapport d'assurance modérée d'un tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation des obligations sociales émises en 2023  
Exercice clos le 31 décembre 2023



### **Moyens et ressources**

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à une équipe indépendante et pluridisciplinaire ayant une expérience en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement des Informations afin de définir des procédures appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une conclusion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Société.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nos travaux ont consisté à :

- identifier et mener des entretiens auprès des personnes responsables de la collecte des Informations, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, des personnes responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- apprécié le caractère approprié des procédures de reporting utilisées par la Société pour établir les Informations au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- vérifier le caractère éligible des dettes éligibles au regard des critères d'éligibilité définis dans le Framework ;
- vérifier la concordance des montants associés aux dettes éligibles avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité au 31 décembre 2023, et avec les décrets correspondants ;
- contrôler la cohérence et la concordance des Informations avec les informations figurant dans le Rapport.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Ce rapport a été préparé dans le contexte décrit ci-dessus et ne peut être utilisé, distribué ou mentionné à d'autres fins.

### **Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale**

Rapport d'assurance modérée d'un tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation des obligations sociales émises en 2023  
Exercice clos le 31 décembre 2023

4



Paris la Défense, le 30 juin 2024

KPMG S.A.

Marie-Christine Jolys  
Associée

Brice Javaux  
Expert ESG

**Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale**

Rapport d'assurance modérée d'un tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport  
d'allocation des obligations sociales émises en 2023  
Exercice clos le 31 décembre 2023

5



**Annexe**

**Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale**

Rapport d'assurance modérée d'un tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation des obligations sociales émises en 2023

Exercice clos le 31 décembre 2023

6



CADES / Agence France Trésor  
Télédoc 287  
139 rue de Bercy - 75012 Paris

[www.cades.fr](http://www.cades.fr)